



MAIRIE DE DIJON  
PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE



RAPPORT SUR LA  
SITUATION  
DE LA VILLE DE  
DIJON

EN MATIERE DE  
DEVELOPPEMENT  
DURABLE

Année 2013

# INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet de répondre aux obligations posées par la loi du 12 Juillet 2010 issue du Grenelle de l'environnement qui demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d' « élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable (...) présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget ».

## REPERES

### Ce que dit la loi

L'exposé des motifs de la loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement relatif à l'article 255 indique qu' « il s'agit d'engager les maires et les présidents des collectivités à présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et les agendas 21 locaux ».

Ce que dit le décret du 17 Juin 2011

« Article D. 3311-8 : le rapport prévu à l'article L. 3311-2 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux mentionnés au deuxième alinéa de l'article 254 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. »

### Les cinq finalités du développement durable

Article 253 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 – L'article L. 100-1 du code de l'environnement est complété ; le III est ainsi rédigé :

« III. L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II, répond de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. »

Outre l'obligation légale, ce rapport contribue à mettre en lumière et à rendre compte aux Dijonnaises et Dijonnais de l'action que la Ville mène depuis des années pour s'approprier les finalités du développement durable identifiées lors du sommet de Rio, et pour, peu à peu, parvenir à mettre ses politiques et ses pratiques en harmonie avec elles pour faire de Dijon une référence écologique.

Il porte sur la situation de la Ville de Dijon telle qu'elle apparaît, pour la plupart des indicateurs, à la fin de l'année 2013. Néanmoins, il convient de considérer cette situation non pas comme un aboutissement mais comme une étape dans le long processus d'amélioration continue dans lequel la collectivité s'est désormais engagée depuis plusieurs années.

**Chaque année, les exigences du développement durable sont diffusées et partagées un peu plus au sein de cette dernière.**

## Volet 1. COHESION SOCIALE, SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

---

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations sont des valeurs que la Ville de Dijon fait siennes et qu'elle souhaite renforcer pour tous les quartiers de la ville et pour tous les Dijonnais afin que Dijon reste une ville solidaire.

1. *L'action de la collectivité permet-elle d'approfondir la connaissance en matière de cohésion sociale et de solidarités sur le territoire ?*

**L'équité sociale est un des piliers du développement durable** : il s'agit de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en matière de logement, alimentation, santé et éducation, en réduisant les inégalités entre les individus.

La politique sociale de la ville s'inscrit pleinement dans cet objectif en s'appuyant sur l'Analyse annuelle des Besoins Sociaux (ABS) pour adapter les réponses au plus près des réalités quotidiennes de la population. Au-delà du recueil des données statistiques, le CCAS anime ainsi une démarche d'analyse partagée avec l'ensemble des acteurs locaux (bailleurs publics, conseil général de la Côte d'Or, caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé, ...), en associant ponctuellement les usagers. L'observation sociale participe ainsi au principe de démocratie locale à Dijon.

Le CCAS de la Ville de Dijon gère trois centres sociaux (Balzac, Fontaine d'Ouche et Bourroches) et assure la coordination avec les deux centres sociaux CAF présents dans les quartiers Grésilles et Parc. Les cinq centres sociaux sont des structures sociales de proximité qui développent des actions propres à chaque quartier sur la base d'un diagnostic de territoire, et dans le cadre d'un contrat de projet pluriannuel signé entre la ville et la CAF.

La question de la cohésion sociale au sein des quartiers et à l'échelle de la ville a été au cœur d'une étude complémentaire menée en 2012 et 2013 (l'étude des structures de quartier) au cours de laquelle la monographie des neuf quartiers dijonnais a été réalisée. Celle-ci a permis de dégager les besoins spécifiques à chaque territoire, d'appréhender la question de l'équilibre des territoires au sein de la ville et de préparer les bases d'un schéma de redéfinition de l'offre de service pour la période 2014-2017. Globalement, les diagnostics sociodémographiques font apparaître les inégalités sociales, culturelles et territoriales et, notamment, des problématiques récurrentes d'isolement des personnes âgées, de précarité des jeunes et des familles monoparentales.



*Quelques chiffres-clés (issus de l'analyse des besoins sociaux – nov 2013)*

La pauvreté des ménages : plus de 8800 ménages allocataires sont sous le seuil de pauvreté

Une forte proportion de familles monoparentales : 30 % des familles recensées par l'INSEE sont en situation de monoparentalité (23 % en 1999)

Un vieillissement attendu très important : les 85 ans et plus devraient couvrir près de 8% de la population en 2030 à Dijon (contre 3% en 2010), soit une évolution attendue de 106%.

## 2. *L'action de la collectivité permet-elle de renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants, les générations et avec d'autres territoires ?*

### **La mobilisation collective, la démocratie locale**

La contribution des Dijonnais dans la vie de la cité est une des formes de gouvernance moderne souhaitée par la Ville de Dijon.

#### *Mettre en place une démarche d'accueil des Dijonnais et Dijonnaises*

##### - Le dispositif Allo Mairie

Allo Mairie s'inscrit dans une démarche d'écoute, de proximité et de modernisation du service public. Lancé en 2004, Allo Mairie est devenu un service municipal incontournable. Cette démarche mobilise et coordonne l'action des services rendant ainsi plus rapides et efficaces leurs interventions. Les opérateurs sont à l'écoute de 8h à 18h30 du lundi au vendredi et de 9h à 12h30 le samedi.

##### - Le portail téléphonique

Un seul point de traitement des appels téléphoniques concernant la Mairie, le CCAS, Allo Mairie et Resto Mairie permet un accueil téléphonique professionnalisé et distillant les renseignements relatifs aux différents services municipaux.

##### - Un nouvel accueil physique spécifique pour tous les services à la population

Dans le nouveau Pôle dédié aux services à la population situé 11 rue de l'Hôpital, un accueil polyvalent a été créé afin de rediriger les administrés sur les services tels que l'éducation, la restauration scolaire, la petite enfance, les services sociaux ou encore le stationnement résident ou les demandes d'accès automobile aux voies piétonnes du centre-ville.

##### - La journée d'accueil des nouveaux habitants

Fort du succès des éditions précédentes, la Ville de Dijon a organisé pour la douzième année consécutive une journée d'accueil des nouveaux habitants le samedi 5 octobre 2013 au Palais des Ducs de Dijon. Afin de faciliter l'installation des nouveaux Dijonnais, une mallette de bienvenue leur est remise gratuitement et des visites gratuites de la ville en bus sont proposées.

#### *Le service Lien social*

Le service de médiation sociale, appelé Lien social, a été mis en place en 2002 sur l'ensemble du territoire dijonnais pour créer ou restaurer le lien social auprès des habitants, jeunes, adultes ou personnes âgées.

Sept médiateurs répartis en trois équipes interviennent sur les secteurs Grésilles, Stalingrad, Junot, Renan, Fontaine d'Ouche, Violettes et le reste du territoire de Dijon. Ils écoutent, apportent un premier niveau de réponse à toutes questions, désensibilisent les problématiques. Ils aident également à la résolution de conflits de voisinage en rapprochant les parties en présence grâce au dialogue.

1288 personnes ont bénéficié de l'intervention des médiateurs sociaux en 2013.

#### *Le conseil municipal d'enfants*

Le conseil municipal d'enfants est un lieu d'expression offert aux adultes de demain. Il initie et sensibilise les jeunes à une démarche citoyenne.

Mis en place en novembre 2002, le conseil municipal d'enfants est une assemblée renouvelée tous les deux ans. C'est ainsi près de 253 enfants qui ont eu l'opportunité d'être élus et de s'investir dans la mise en œuvre d'actions aussi diverses que la rédaction d'un journal d'informations trimestriel "CME infos », la collecte de jouets dans des établissements municipaux pour la journée festive, la création d'un jeu sur le tri sélectif "Trier c'est gagner" ou encore la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la violence physique et verbale ou encore de "Osez vous baisser... Ramassez", un outil de communication sur la place du chien en ville.

Ce dispositif est rattaché au Cabinet du Maire et travaille en partenariat avec l'inspection académique.

### *La vie associative*

De nombreuses actions associatives sont soutenues dans différents quartiers afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes seules. Des actions spécifiques existent également pour créer du lien intergénérationnel dans les centres sociaux, les maisons de retraite, les établissements scolaires ...

Destinées à l'ensemble des habitants, des associations installées dans des quartiers non pourvus en MJC ou centre sociaux sont subventionnées et/ ou hébergées afin de développer des activités de loisirs, de sports, d'apprentissage de toutes sortes, culturelles, de sorties diverses (exemples : Association Voltaire Université Mansart avec 1100 adhérents ou RezoFêt'Art avec 500 adhérents).

L'OPAD tient également une place très importante dans ce schéma. L'influence de ses activités est réelle en terme de cohésion sociale.

### **Les centres sociaux, des lieux d'accueil de proximité**

Les centres sociaux gérés et coordonnés par le CCAS de la Ville de Dijon contribuent au quotidien à renforcer le lien social et la solidarité entre les habitants et entre les générations.

Chaque centre social est :

- un équipement de quartier à vocation sociale globale
- un équipement à vocation familiale et plurigénérationnelle
- un lieu d'animation de la vie sociale
- un lieu d'interventions sociales concertées

Le centre social est ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité (pour une zone d'influence d'environ 10000 à 25000 habitants). Il offre accueil, activités et services à finalité sociale, avec une attention particulière aux populations en difficultés sociales. C'est aussi un lieu d'animation, de soutien des initiatives des habitants et d'exercice de la citoyenneté qui intervient en complémentarité des aides et de l'accompagnement individuel mis en œuvre par les services sociaux de la Ville et du Département.

Les cinq centres sociaux accueillent environ 6000 usagers dont près de 90 % habitent à Dijon. Le public des centres sociaux est avant tout familial et souvent fragile économiquement : un quart des familles vit des minima sociaux et près d'un tiers des familles vit en dessous du seuil de pauvreté

### **La gestion urbaine et sociale de proximité : permettre la prise en charge par les habitants de leur quartier**

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) peut se définir comme une gestion partagée de la relation entre ceux qui vivent la ville et ceux qui ont la responsabilité de sa gestion. La GUSP est une démarche partenariale qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien d'un quartier, autour du patrimoine et des espaces communs. En plaçant l'habitant au cœur de l'évolution de son quartier et de la ville, la GUSP s'appuie sur la participation des habitants et des citoyens pour contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de la cité, notamment via des déambulations pédestres régulières (« diagnostics en marchant ») afin de signaler les points à corriger ou à améliorer.

## LA GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE ET LA MOBILISATION DES HABITANTS

La Ville de Dijon a engagé une démarche de GUSP dans les quartiers de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles. Pour les questions d'usage, de gestion quotidienne de l'espace et de la qualité du cadre de vie, elle mobilise tout au long de l'année des habitants qui sont directement partie prenante des améliorations à apporter dans leur quartier respectif. Les partenaires de la GUSP (Grand Dijon, Etat et bailleurs publics) ont défini les modalités de cette mobilisation citoyenne à travers une charte pourvue d'un plan d'actions.

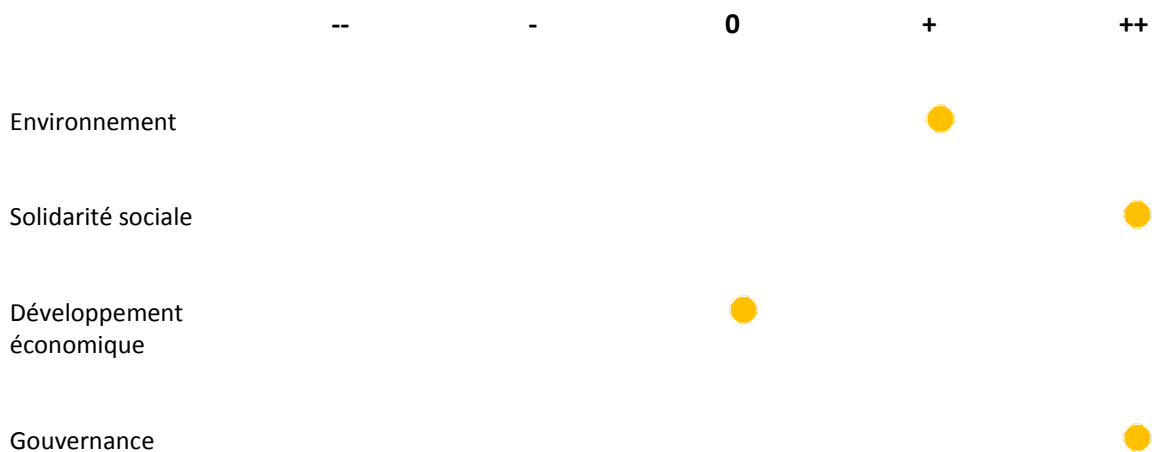
Cette implication des habitants s'effectue chaque année à trois niveaux :

- L'association d'un panel d'habitants au diagnostic en marchant annuel qui sous-tend la GUSP dans les quartiers concernés
- L'implication d'une partie des habitants dans la mise en œuvre des actions de la charte de GUSP, notamment au travers de la rencontre avec les nouveaux arrivants dans les quartiers concernés
- L'information régulière sur la démarche de GUSP, l'avancement des actions via la commission de quartier et les supports d'information comme la lettre de la rénovation urbaine ou les publications de la Ville

### Indicateurs de suivi de l'action

- 20 diagnostics en marchant (10 Grésilles / 10 Fontaine d'Ouche) mobilisant 97 habitants (49 Grésilles / 48 Fontaine d'Ouche)
- 540 habitants concernés par la journée des nouveaux arrivants : 201 Fontaine d'Ouche / 339 Grésilles

### Boulier du développement durable :



## Les jardins partagés, un double objectif social et environnemental

La Ville de Dijon a mis en place en 2010 le premier contrat de quartier à Fontaine d'Ouche dans une démarche participative associant les habitants et les acteurs locaux. Ce contrat, inscrit dans la dynamique de renouvellement urbain du quartier, a permis de donner des orientations d'actions prenant en compte les attentes des habitants, telle la création de jardins partagés. La Maison de quartier de la Fontaine d'Ouche développe depuis 2010 une politique d'animation dynamique en direction de tous les publics et accompagne la mise en place de cette nouvelle activité.

### LES JARDINS PARTAGES DE FONTAINE D'OUCHE

*« Jardins de cèdre bleu » et « Jardins de la rente de la Cras »*

Ces projets ont été menés en collaboration avec le Centre social Fontaine d'Ouche, la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, les Directions des espaces verts et de l'animation des quartiers de la Ville. Une quinzaine d'habitants a participé à l'élaboration des 1ers jardins partagés « Jardins du Cèdre Bleu » ouverts en juin 2011. Au vu du succès et du nombre de demandes non satisfaites, la ville a décidé de réaliser de nouveaux jardins partagés sur ce quartier. « Les Jardins de la Rente de la Cras » ont été ouverts en juin 2012.

Ainsi, au total, 140 parcelles de 2,25 m<sup>2</sup> ont été ainsi aménagées et mises à disposition de 167 personnes. Les personnes concernées se sont vu attribuer une ou plusieurs parcelles selon la composition de la famille.

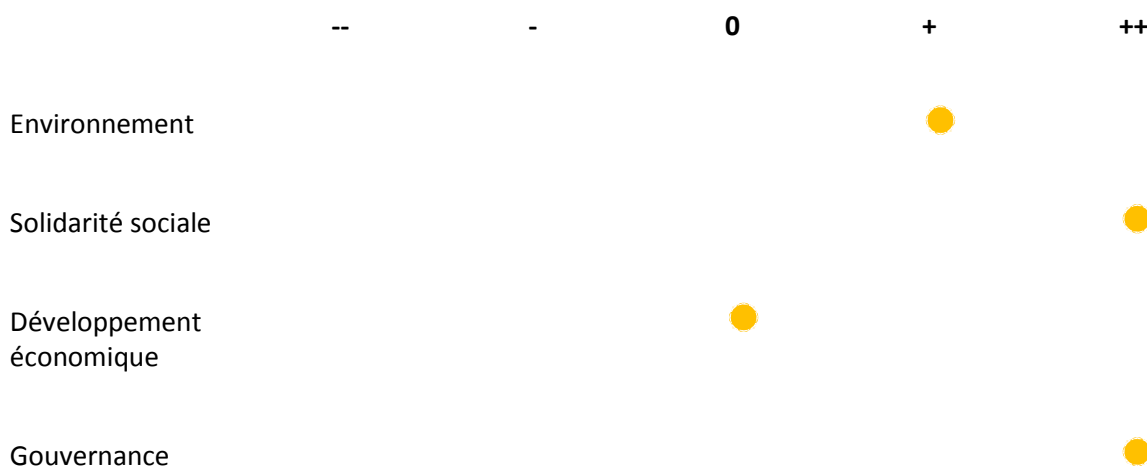
Afin de favoriser la mixité intergénérationnelle, 2 parcelles ont été attribuées à l'Accueil Jeunes de la maison de quartier et pour permettre l'accessibilité d'habitants porteurs de handicap, 4 parcelles ont été spécifiquement aménagées au sein de ces jardins partagés.

Les jardins partagés sont pensés comme des équipements environnementaux et sociaux de proximité. Une pratique culturelle plus respectueuse de l'environnement est aussi défendue via un apport d'engrais organiques, la maîtrise de la consommation de l'eau, la gestion des déchets.

#### Indicateurs de suivi de l'action

- 167 personnes, habitantes du quartier, bénéficient de l'accès à ces jardins individuels
- 4 parcelles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

#### Boulier du développement durable :



### 3. *L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie volontariste en termes de lutte contre les précarités?*

#### **Le CCAS, le 1<sup>er</sup> acteur au plus près des besoins des Dijonnaises et Dijonnais les plus fragiles**



##### *Quelques chiffres-clés*

21368 accueils assurés dans les locaux du CCAS/site Godrans et 5140 accueils sur le site Lamonoye  
12531 appels téléphoniques reçus  
4000 personnes accueillies à la Maison de la solidarité  
3000 convives au repas de Noël offert par la Ville  
4773 personnes accueillies par le service RSA et 20282 dossiers instruits.  
800 personnes reçues pour des informations sociales et une aide aux démarches administratives (rédaction de courriers, constitution de dossiers...)  
5813 entretiens réalisés par les travailleurs sociaux de la DISH  
2622 personnes suivies régulièrement (dont 462 bénéficiaires du revenu de solidarité active) par la direction des interventions sociales et du handicap et 1747 par la direction des retraités et des personnes âgées (2301 visites réalisées à domicile)  
2573 aides financières accordées représentant 314580 euros (principalement pour une aide à la subsistance et au logement). 96% des personnes aidées ont des ressources inférieures à 750 euros (pour les moins de 62 ans)  
217 domiciliations en file active (sans résidence stable)  
214 familles de gens du voyage (soit 571 personnes) domiciliées à la résidence Viardot bénéficiant par ce biais d'aides administratives ponctuelles  
150 nouvelles admissions en résidences sociales  
610 personnes âgées inscrites sur la liste Plan Canicule  
121937 repas servis à domicile à 789 personnes âgées  
157 dossiers d'aide légale instruits (dont 129 pour les frais d'hébergement et 234 d'obligation alimentaire)

##### *Les aides et actions du CCAS*

*La Direction des Interventions Sociales et du Handicap* et la Direction des Retraités et Personnes Agées offrent aux dijonnais une palette de services qui contribue au renforcement du lien social et de la solidarité sur le territoire. Par leur intermédiaire, la Ville assure l'accueil, l'information sociale et l'orientation des dijonnais, l'accompagnement social des personnes seules, âgées ou en couple sans enfant à charge, la gestion des centres sociaux ; l'instruction du revenu de solidarité active et l'accompagnement des bénéficiaires RSA sans enfants, l'animation du pôle handicap, la gestion de la maison de la solidarité de Fontaine d'Ouche, de la Maison des Séniors, de l'aide légale, les services de maintien à domicile, le centre d'accueil de jour les Marronniers et le pilotage du dispositif d'astreinte sociale du CCAS.

Le CCAS est fortement impliqué dans l'hébergement et le logement, que ce soit par l'hébergement de personnes seules ou de couples dans ses deux résidences sociales, la domiciliation des personnes sans résidence stable et des gens du voyage. L'appui aux demandes de logement des personnes les plus en difficulté d'accès par un service dédié, la cellule hébergement logement est une spécificité importante qui permet un travail partenarial ciblé avec les bailleurs sociaux. Ce dispositif complète les outils traditionnels du travail social dans le domaine de l'accès et du maintien (instruction des demandes de FSL accès et maintien, FSL énergie, CCAPEX ...).

Des actions remarquables de sensibilisation au handicap en direction du public : la journée « jouons de nos différences » au Parc de la Colombière (40 associations présentes et 200 bénévoles) ; des actions de sensibilisation au handicap auprès de différents services pour mieux appréhender le handicap en situation de travail ; la création du 1er calendrier « opération culture accessible » signalant les manifestations culturelles adaptées.



La construction d'actions collectives (Interventions Sociales d'Intérêt collectif) vient compléter les interventions individuelles développées par le service social en permettant l'organisation d'activités à même de favoriser le développement du lien social entre les habitants et de lutter contre l'isolement au moyen d'activités ou de projets portés par les assistantes sociales du service social général qui visent à préparer chacun à une participation autonome à des activités de droit commun

Dans le cadre de cette orientation de l'action du service social, un partenariat étroit s'est noué avec la direction de la culture. Ce partenariat s'est mis en œuvre autour de la création d'un réseau de référents au sein des équipements culturels et du service social, de l'organisation d'une session de formation interne visant à permettre à chaque référent du domaine culturel d'appréhender les réalités du domaine social et réciproquement et de la mise en place d'actions collectives permettant à un public très éloigné de la culture de bénéficier d'un parcours adapté vers l'offre locale.

Les premières actions ont été développées avec les archives municipales, l'opéra, la Vapeur et le musée de la vie Bourgogne. Un groupe de 10 à 15 personnes est mobilisé à chaque action. L'articulation avec les centres sociaux a vocation à pérenniser cette démarche au-delà de l'intervention du service social.

La *Direction Santé-Hygiène de la Ville* organise des campagnes de vaccinations obligatoires : diphtérie, tétanos, poliomyélite (DTP) et grippe. Plus de 500 personnes sont ainsi vaccinées gratuitement chaque année lors de séances de vaccination organisées dans les locaux municipaux.

En matière de promotion de la santé, cette Direction met en place des actions en matière de nutrition, d'hygiène bucco-dentaire, de prévention du cancer et participe à la lutte contre le sida.

Elle met en place des actions grand public telles que « Dijon réveille votre santé » qui a pour objectif de promouvoir une alimentation quotidienne équilibrée et la pratique régulière d'une activité sportive.

Elle se fait le relais des campagnes nationales en matière de nutrition organisées dans le cadre du Programme Nationale Nutrition Santé (PNNS). Ainsi, chaque année, environ 1000 personnes visitent le Village « goût nutrition santé » et environ 400 petits déjeuners sont offerts. Une attention particulière est portée aux groupes de population prioritaires (personnes précaires, personnes âgées).

4. *L'action de la collectivité favorise-t-elle la cohérence de l'ensemble des politiques et des actions menées seule ou avec ses partenaires, au service de la cohésion sociale et de la solidarité ?*

**Les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les 3 MJC dijonnaises : MJC Montchapet-Maladière, MJC Grésilles, MJC Bourroches-Valendons**

La Ville de Dijon à travers la mise en place de conventions avec ces MJC a voulu conforter leur rôle d'acteur au service du développement des individus et de la cohésion sociale sur les territoires concernés. Ce rôle s'appuie sur le projet associatif des MJC à travers l'attachement aux valeurs de l'éducation populaire, aux principes de laïcité, de démocratie participative et à l'apprentissage de la citoyenneté.

Les objectifs poursuivis sont :

- de garantir l'accès des publics les plus démunis d'un point de vue social, culturel et financier, et les moins «organisés», à des activités culturelles, sportives, et aux technologies de l'information et de la communication, par une politique tarifaire adaptée aux revenus des familles ainsi qu'aux jeunes (quotient familial),
- d'accompagner la découverte, l'envie, et l'apprentissage par les enfants et les jeunes, le public féminin comme masculin, de pratiques amateurs et d'activités d'expression artistiques, culturelles ou sportives,
- de proposer des animations sportives de quartier, des activités de plein air, et de favoriser la mixité sociale et la mobilité par des rencontres inter-quartiers,
- de contribuer au développement du lien social au travers d'une animation renforcée de la vie de quartier, se traduisant notamment par l'organisation d'événements culturels et sportifs, à l'échelle des quartiers et de la ville,
- de participer au maintien de la cohésion du tissu social dans les quartiers.

Ce projet vise à :

- permettre l'accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques éducatives pour tous, avec la volonté de promouvoir les mixités, les rencontres intergénérationnelles et de créer du lien social,
- contribuer au développement d'une conscience politique en offrant un espace de débat et de réflexion, l'égalité des chances et la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, l'engagement pour le combat contre le racisme et la xénophobie en développant l'interculturalité et la solidarité.

**Promouvoir la santé sur les quartiers les plus fragiles : les ateliers Santé Ville**

Afin de renforcer son action contre les inégalités territoriales de santé, la Ville de Dijon s'est engagée dans la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV), au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Grésilles et Fontaine d'Ouche. Mené au titre du contrat et du projet urbain de cohésion sociale (CUCS/PUCS), cet outil représente le cadre opérationnel d'une démarche territoriale pour l'élaboration de projets de santé publique adaptés aux besoins locaux.

Les premières années de mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville ont permis d'avoir une connaissance fine des besoins et ressources des habitants en matière de santé, de renforcer les coopérations entre les acteurs de proximité et de favoriser l'accès aux soins et à la prévention des populations les plus vulnérables.

Depuis 2013, l'action de l'Atelier Santé Ville se concentre principalement autour de deux thématiques : la santé mentale et la santé des enfants et des jeunes.

Une commission santé mentale et logement, multi partenariale, dédiée à l'analyse de situations complexes a ainsi été mise en place. Espace d'échanges, de concertation et de collaboration, cette instance contribue à construire une culture et une capacité d'expertise communes autour de la problématique du maintien et de l'accès au logement/hébergement des personnes présentant des troubles psychiques.

Sur la thématique de la santé des enfants et des jeunes, deux projets favorisent la cohérence des messages et des stratégies d'intervention en matière de promotion de la santé :

- le Pass' santé jeunes : démarche initiée par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne et expérimentée sur le quartier de la Fontaine d'Ouche
- l'action « fruits pour la récré » qui a été menée en partenariat avec les acteurs éducatifs dans les accueils périscolaires de Fontaine d'Ouche. Un « fruit pour la récré » est un programme destiné à favoriser la découverte et initier les enfants au plaisir de consommer des fruits et des légumes, et à leur donner de bonnes habitudes alimentaires. Il permet également de faire connaître les produits, leur saisonnalité, la diversité des métiers de la production et de la distribution. Durant l'année scolaire 2013 /2014, la distribution a été réalisée pendant la période périscolaire à Fontaine d'Ouche (6 accueils) et aux Grésilles (4 accueils). Environ 250 enfants ont bénéficié de ce programme. Le service fait appel à un grossiste (Mutin Primeurs) ; il lui est demandé de privilégier les circuits courts dans le choix des fruits ou à défaut des produits français.



*Nouveauté 2013 : La Maison des Séniors : un guichet unique pivot de l'articulation entre les différents intervenants auprès des personnes âgées*

Cette maison, ouverte en 2013, est une réponse aux attentes exprimées lors des groupes de travail des ateliers de Dijon Ville Amie des Aînés. Elle permet un accès facile à l'information, une visibilité des services existants, un accès à la solidarité et l'échange entre citoyens dans un cadre convivial et agréable.

L'objectif est donc de simplifier la vie des 30 000 séniors dijonnais et de leurs familles. Ce guichet unique, rendant accessibles différents types d'informations dans un même lieu, permet une diminution des transports pour les usagers.

Cette Maison des Séniors prend en compte tous les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées, qu'ils touchent aux soins, à l'accompagnement de la personne, à la qualité et au confort d'usage du cadre bâti (habitat/environnement), mais aussi à la vie sociale, culturelle et citoyenne.

### **S'impliquer dans l'ensemble des instances du territoire**

Le CCAS est un acteur incontournable sur les thématiques de l'hébergement et du logement et son expertise technique dans le domaine social est reconnue des partenaires.

La direction des interventions sociales et du handicap est impliquée dans l'ensemble des dispositifs et instances du territoire qui les concerne directement : SPHL, PDALPD, PDAHI, représentation du CCAS en CCAPEX et en commission SIAO, accompagnement social vers et dans le logement, dispositif de veille sociale au travers des partenaires avec le SIAO et les dispositifs gérés par la SDAT (ACOR Dijon et ACOR Eté).

Elle alimente la réflexion partenariale, voire contribue à améliorer par les conventions qu'elle met en œuvre les outils du territoire (conventions d'accueil des demandeurs d'asile, des femmes victimes de violence conjugale, de mise à disposition de deux lits d'urgence en période hivernale sur les résidences sociales, pilotage du dispositif ACOR Eté).

Elle a constitué des groupes de travail pour construire des indicateurs d'activités destinés à mesurer l'efficacité des actions mises en place dans le cadre d'ACOR Dijon.

## 5. *La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?*

### **En termes de ressources humaines**

La Ville de Dijon est fortement impliquée dans la prise en charge et le reclassement en interne des agents présentant une inaptitude physique à leur travail. Elle recherche au cas par cas la meilleure solution pour ceux-ci. Aussi, un aménagement du poste de travail conforme à son état physique est systématiquement étudié. Lorsque cet aménagement est impossible ou insuffisant, les agents peuvent bénéficier d'un reclassement professionnel pour inaptitude physique, ce qui est important afin de permettre une poursuite de carrière satisfaisante.

Au 31 décembre 2013, 231 agents de la Ville de Dijon sont Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) soit 6,82% de l'effectif total (6,02 % en 2012). L'objectif en matière d'obligation d'emploi est fixé à 6 % de personnes en situation de handicap sur l'effectif total.

Un agent en situation de handicap a été recruté en externe en 2013. Il a bénéficié d'une étude de poste préalable à sa prise de fonction et d'un aménagement de son poste de travail.

Deux candidats handicapés répondant aux critères d'éligibilité des contrats d'avenir ont également été retenus.

Au 31 décembre 2013, 31 agents étaient en attente de reclassement et 10 agents en période d'immersion.

La Ville de Dijon est signataire d'une convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) conclue du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2015. Dans ce cadre, la Ville a sollicité une subvention de 416 000 € et perçu en Juillet 2013 un premier acompte de 119 000 €.

Au 31 décembre 2013, l'intégralité de l'acompte a été dépensée pour les actions suivantes :

- des aménagements de poste de travail : environ 50 000€
- l'aide au transport domicile- travail et aide au financement d'appareil auditif : environ 6 000 €
- l'accompagnement d'agents par des tuteurs : environ 20 500€
- des traductions par un interprète en langue des signes : environ 1 000€
- des bilans de compétences : environ 3 500€
- des formations pour les personnes handicapées : environ 14 000€
- l'aide pour l'accueil d'apprentis handicapés : environ 18 000€
- l'aide à l'insertion durable (emplois d'avenir) : environ 5 300€

## *Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et entre générations*

### *Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales*

- ✓ Poursuivre la dynamique de solidarité et d'équité entre tous les quartiers de la Ville
- ✓ Conforter la démocratie locale comme une des formes de gouvernance moderne souhaitée par la Ville de Dijon, avec notamment, dès 2014, la modernisation des commissions de quartier via la création d'une co-présidence : chaque commission sera coprésidée par un élu issu du collège des habitants et un autre issu du collège des conseillers municipaux. Parmi les trente habitants tirés au sort, il est aussi proposé la mise en place d'un tirage spécifique pour les jeunes sur la base de quatre 16-25 ans pour trente habitants afin de permettre aux jeunes, qui sont peu nombreux à postuler, d'être désignés.
- ✓ Renforcer les actions intergénérationnelles
- ✓ Proposer des animations collectives, culturelles pour faire vivre et évoluer les espaces de convivialité et de lien sociale à l'instar de jardins partagés en lien avec les manifestations de quartier
- ✓ Créer de nouveaux jardins partagés sur d'autres quartiers à l'initiative des différentes commissions de quartier et opérer en synergie avec le plan biodiversité de la Ville : mise en réseau des jardins et développement des sciences participatives
- ✓ Poursuivre une politique RH solidaire et notamment la maîtrise de la problématique du reclassement des agents (dans le cadre du FIPHFP) qui se doit de concilier les impératifs d'efficacité et de performance du service public avec ceux non moins essentiels de la santé, de la sécurité du travail des agents

## Volet 2. PREVENTION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est essentielle à la vitalité d'un territoire. Elle constitue un élément clé de la régulation du climat, de la lutte contre l'érosion des sols et de la préservation des ressources. La surexploitation des ressources et la mauvaise gestion des milieux naturels sont des éléments favorisant l'érosion de cette biodiversité. Ainsi une gestion durable des ressources et des milieux naturels est indispensable.

### 1. L'action de la collectivité permet-elle d'enrichir et de partager la connaissance de la biodiversité du territoire ?

Un plan Biodiversité est mis en place, il vise à

- approfondir la connaissance sur la biodiversité
- favoriser la biodiversité urbaine
- partager cette connaissance, en faisant participer les habitants de l'agglomération

Regroupées au sein du label « *Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité* », les actions menées proposent une approche globale de la diversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu urbain comme péri-urbain. Ce « programme biodiversité » propose de développer et fédérer les connaissances sur la biodiversité urbaine ainsi que porter les messages auprès de tous les acteurs.

#### MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE PARTICIPATIF ET CULTUREL DE LA BIODIVERSITE URBAINE

Les citoyens connaissent mal la flore et la faune de leur ville. Pourtant, cette biodiversité est un indicateur pertinent de la qualité de l'environnement et une composante essentielle du développement durable.

En récoltant des données sur des espèces communes (plantes sauvages, insectes pollinisateurs, ...) dans le but de connaître et favoriser le « capital nature » de la ville, ces informations alimenteront une base de données nationale à destination des naturalistes et des gestionnaires. La biodiversité citadine est le résultat d'une mosaïque de milieux, marqués par des échanges d'espèces animales et végétales entre le centre ville et la périphérie.

A partir de protocoles simples et accessibles (observations, comptages, suivis photographiques, constructions d'abris pour la faune urbaine), cet observatoire sollicite tous les habitants intéressés pour observer au plus près la « nature ordinaire ». Cette démarche participative et ludique permettra à chacun de mieux connaître la biodiversité de son quartier, d'échanger avec d'autres observateurs, d'apporter sa contribution au monde scientifique. Une des originalités de cette démarche est de restituer à tous les publics les résultats collectés par le réseau des observateurs volontaires, de manière attractive, notamment à partir d'événements culturels d'horizons multiples (spectacles, journées festives, expositions itinérantes en plein air, rencontres avec des naturalistes, des artistes...).

Par ses actions de communication et de sensibilisation à la biodiversité en direction de tous les publics, le Jardin des sciences initie les projets d'étude, accompagne les observateurs volontaires, en individuels ou en groupes (enfants dans un cadre scolaire et sur le temps après l'école, adultes, familles, publics empêchés, ...) dans leurs investigations : initiations naturalistes, aide à la mise en place et au suivi des protocoles, création d'outils pédagogiques de sensibilisation à la biodiversité urbaine sur le site du Jardin des sciences et outils itinérants, rencontres avec les professionnels, ateliers associant sciences et arts, ...

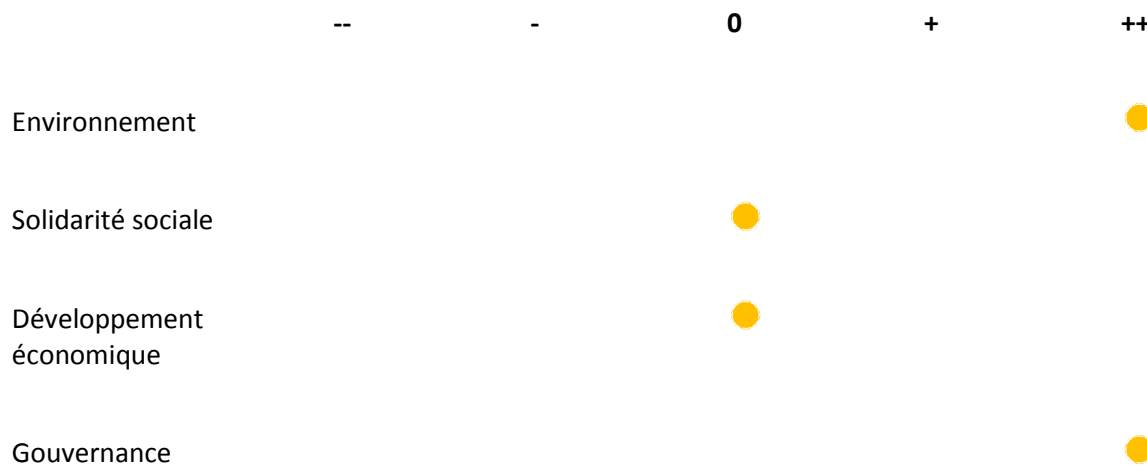
Ces démarches d'observation s'inscrivent dans le cadre des protocoles d'études participatives « Vigie-Nature ». Différents programmes d'études ont ainsi été mis en place : Spipoll (suivi photographique des insectes pollinisateurs), Sauvages dans ma rue (observatoire des plantes urbaines), opération Escargots.

Fin 2013, un travail a été initié avec les services informatiques de la Ville pour étudier la création d'une plateforme numérique permettant de recenser les espèces observées à Dijon, dans le cadre du volet Sciences participatives du plan Biodiversité.

### Indicateurs de suivi de l'action

- Présentation publique sur l'approche des sciences participatives lors des journées festives (Nuit des musées, ouverture du nouveau Muséum, journées du Patrimoine)
- A titre pilote, 270 scolaires ont participé au programme pédagogique sur l'année scolaire 2013/2014

### Boulier du développement durable :



## 2. L'action de la collectivité prend-t-elle en compte la préservation des espaces naturels à enjeux et la constitution d'une trame naturelle ?

### **Préserver les espaces naturels et constituer une trame**

#### *Un zonage adapté dans le plan local d'urbanisme*

Le plan local d'urbanisme permet de protéger les espaces naturels et agricoles en les classant en zones N et en zones A. Le règlement de ces zones interdit toute urbanisation de ces secteurs. Il est aussi possible de classer des espaces boisés classés (EBC) à conserver ou à créer (bois, alignement d'arbres ou arbres isolés). Ces EBC peuvent être en zones naturelles ou urbaines. Il existe aussi 2 autres protections : les espaces d'intérêt paysager et les secteurs de parc identifiés au PLU de Dijon.

Depuis l'approbation du SCOT du Dijonnais et les lois Grenelle en 2010, la recherche de densité urbaine permet de remettre en zones agricoles ou naturelles des espaces qui étaient classés en zones à urbaniser. L'étalement urbain en est ainsi limité concourant à une diminution de la consommation d'espace et à une augmentation des espaces naturels et agricoles.

Le rapport de présentation du PLU doit montrer un bilan de la consommation des espaces naturels et fixer un objectif de consommation pour le moyen-terme. Dans le PLU de Dijon, l'accent est mis sur la recomposition de la ville sur elle-même ; dès lors le développement aussi bien économique qu'en terme d'habitat est essentiellement envisagé dans l'enveloppe urbaine existante.

#### *La trame verte et bleue*

Les études préalables au zonage du PLU permettent d'identifier les éléments de la trame verte et bleue à protéger. Pour la Ville de Dijon, une réflexion a été engagée pour constituer la trame verte avec un repérage systématique et une analyse fine de toutes les « masses vertes » du territoire communal. Cette démarche a permis de fixer une réglementation appropriée dans l'Eco-PLU (secteurs de parc, secteurs d'intérêt paysager, espaces boisés classés, arbres isolés remarquables, axes de tramway plantés).

La prise en compte du SCOT et des études régionales en cours (schéma régional de cohérence écologique : SRCE) va dans ce sens.

Le projet de trame verte et bleue du Grand Dijon vise, en outre, à développer à terme, à partir du réseau d'espaces végétalisés et aquatiques existants (déjà dense) un maillage qui soit le plus continu possible sur le territoire dijonnais. Outre son intérêt environnemental proprement dit (biodiversité, qualité de l'air, stockage de CO<sub>2</sub>, promotion des déplacements doux,...), cette trame verte et bleue urbaine a pour vocation de répondre à des objectifs sociaux (équipements de loisirs, détente, sports de plein air, santé, accessibilité à tous les publics), économiques (agriculture (péri)urbaine, tourisme) et culturels (patrimoine, paysage).

Elle constitue à ce titre un outil d'aménagement et de développement durables du territoire et fournit un cadre de référence et de concertation avec les communes pour une mise en cohérence des actions ou projets communaux impactés.

Elle répond à l'échelle de l'agglomération, et donc en milieu majoritairement urbanisé, à la trame verte et bleue régionale en cours d'élaboration qui couvre majoritairement le milieu rural.



### 3. L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie de préservation des ressources et de maîtrise des pollutions industrielles et domestiques ?

#### **A travers l'écoPLU et les opérations d'aménagement**

Dijon s'est donné pour ambition de réaliser le premier éco-PLU® de France. Adopté en 2010, l'écoPLU de Dijon a été mené sur une démarche AEU® (Approche Environnementale de l'Urbanisme) en collaboration avec l'ADEME Bourgogne.

Le plan local d'urbanisme (PLU) prend en compte les ressources, notamment en eau potable, en énergie et en terres agricoles et forestières. La maîtrise de la qualité de l'eau passe par la protection des captages. Il incite à récupérer les eaux pluviales pour les réutiliser ou pour les infiltrer dans le sol, afin d'éviter les ruissellements et économiser la ressource en eau. L'EcoPLU de Dijon incite également à la récupération des eaux pluviales pour un usage domestique interne.

Il permet aussi de réduire les consommations énergétiques des bâtiments, par les techniques de construction, et concourent à la maîtrise des déplacements en favorisant la mixité fonctionnelle (commerces et artisanat dans les zones d'habitations par exemple) et la densification dans les secteurs bien desservis en transport collectif.

A titre d'exemple, la rénovation du Musée des Beaux-Arts intègre notamment une meilleure isolation permettant de moins climatiser le bâtiment tout en garantissant une très bonne conservation des œuvres, sans sacrifier à la qualité architecturale de ce monument historique.

La limitation de l'étalement urbain (densification urbaine) permet d'économiser les terres agricoles et forestières. Les zones de vignobles AOC sont aussi identifiées afin d'assurer une protection de ces espaces.

Le PLU doit aussi prendre en compte les zones inondables. Une fois le PPRi approuvé, il devient une servitude d'utilité publique dans le PLU. Il en va de même pour le bruit avec le PEB.

La limitation de la pollution de l'air est également une préoccupation du PLU qui doit respecter le plan climat énergie territorial et permettre de réduire l'usage de l'automobile.

A l'échelle des éco-projets d'urbanisme de l'agglomération, qu'il s'agisse d'écoquartiers ou d'éco-parcs d'activités, ce double enjeu de la préservation des ressources et de la maîtrise des pollutions est intégré en amont de l'élaboration desdits projets, lesquels sont conçus justement pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, tant au niveau des prélèvements sur l'environnement (ressources) que des rejets (pollutions), comme le récapitule le schéma ci-dessous illustrant la notion d'empreinte écologique engendrée par l'urbanisation.

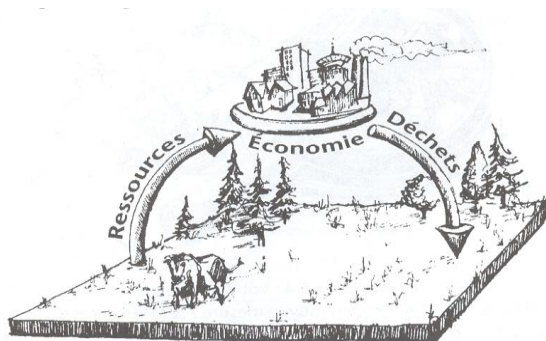


Illustration 1.3 : Qu'est-ce qu'une empreinte écologique ?

#### 4. La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?

##### **Lors des opérations d'aménagement relevant de la collectivité**

A l'occasion de la conception des projets d'aménagement d'espaces publics relevant de la collectivité (maîtrise d'ouvrage Ville ou Grand Dijon), la question de la végétalisation possible du site et de la biodiversité végétale (choix des essences) et animale (impact sur les habitats et la faune) est systématiquement abordée. Exemples : aménagement de l'esplanade Erasme comme un parc urbain dans le campus, parc Hyacinthe Vincent, jardins des Poudrières dans l'écoquartier Arsenal, grand mail dans l'écoquartier Maraîchers,...).

##### **La gestion des espaces verts municipaux**

###### *La gestion différenciée des parcs et jardins*

La ville de Dijon compte environ 750 ha de parcs et jardins dont près de la moitié qualifiée de parcs périurbains ou espaces forestiers en gestion extensive (Combes, Fort de la Motte Giron). Bien évidemment, les jardins du centre-ville bénéficient d'une attention plus soutenue que ces espaces périurbains où les fauchages tardifs sont de rigueur pour la préservation de la biodiversité floristique et faunistique. Pour exemple, une zone a été délimitée à la pointe Ouest du lac Kir ; celle-ci sert de zone de nidification pour la faune avicole et sera donc désormais fauchée fin juin et fin septembre. Enfin, des « niveaux de service » ont été définis par site, en fonction de la qualité de l'espace et de son usage, les natures et les fréquences d'intervention.

Cette gestion différenciée a été également mise en place sur le site de l'Arquebuse via des zones de prairies fleuries thématiques favorisant la protection biologique intégrée.

###### *La démarche Zéro Phyto*

Depuis 2009, la Ville de Dijon a entamé une démarche volontaire de réduction de l'usage des pesticides en signant la charte du Grand Dijon auprès de 20 autres communes de l'agglomération.

Ainsi ces dernières années, les pratiques de gestion et d'entretien des espaces verts ont largement évolué. Depuis cette année, seuls quelques rares trottoirs non plantés et le cimetière sont encore désherbés chimiquement.

Cette démarche s'articule également avec les pratiques culturelles bio développées au sein du jardin botanique de l'Arquebuse.

###### *La consommation en eau dans les parcs et jardins*

On peut estimer une consommation globale annuelle de 90 000 m<sup>3</sup>, tous usages confondus (pataugeoires, bassins et fontaines, arrosage, entretien des animaux, sanitaires publics). En 2012, une nouvelle consommation fait le jour avec l'arrivée du tramway et de sa plateforme engazonnée qui nécessite un arrosage automatique. Cette eau est issue d'un recyclage de l'eau d'infiltration récupérée dans le parking de la Trémouille et renvoyée vers deux réservoirs de stockage. C'est le système d'eau verte et eau brute. A ce jour, la consommation n'est pas précisément connue, puisque la saison a été partielle.

##### **La gestion des sites sportifs municipaux**

###### *Vers une gestion plus durable*

- l'installation de détecteurs de présence dans les vestiaires des salles et stades municipaux, régulant ainsi l'éclairage des lieux et favorisant les économies d'énergie
- la limitation, dans les salles de sports, de l'éclairage à 50 % de sa puissance (une rampe sur deux), la totalité de l'éclairage étant allumé uniquement pour les compétitions
- la sensibilisation et la mobilisation des agents, usagers et délégataires des bâtiments communaux
- une politique d'achat environnementale en insérant des clauses particulières dans les marchés publics (exemple: marché "externalisation du nettoyage des salles de sports": clause obligeant à l'utilisation de produits de nettoyage compatibles avec la démarche environnementale
- l'action zéro produits phyto sanitaires (ou tendant à zéro) pour l'entretien des aires sportives, avec en particulier le remplacement des désherbants totaux par un traitement thermique, la mutualisation d'une machine acquise par le service municipal des espaces verts pour le désherbage mécanique.
- La poursuite de création de terrain de football en gazon synthétique dont la pelouse nécessite moins d'interventions avec des véhicules à moteur thermique et permet de limiter les intrants

### *Une consommation en eau rationalisée*

Au niveau des terrains de sport, les recherches d'économie d'eau ont porté sur les points suivants :

- 6 terrains en gazon naturel transformés en synthétique ne sont plus arrosés
- Mise en place progressive de détecteurs de pluie pour couper l'arrosage en cas de précipitations
- Renouvellement important d'arroseurs anciens et de buses d'arrosage.
- Mise en place de programmeurs plus performants

Des mesures ont également été prises dans les autres équipements sportifs:

- Remplacement des robinets classiques par des robinetteries à coupure automatique
- Mise en place d'électrovannes pour le remplissage des pédiluves dans les 3 piscines
- Mise en place de détecteurs de fuites sur tous les compteurs, pour intervention rapide
- Installation de douches avec système économiseur d'eau.

### *Prévention de la biodiversité, protection des milieux et des ressources Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales*

- ✓ Poursuivre la mise en œuvre en transversalité du Plan Biodiversité
- ✓ Associer les Dijonnais à cette nouvelle dynamique notamment dans le cadre de l'Observatoire participatif
- ✓ Développer un réseau avec d'autres villes bourguignonnes via les muséums d'histoire naturelle d'Auxerre et d'Autun et dans le cadre du réseau métropolitain Rhin-Rhône avec Besançon, via le jardin botanique universitaire, les missions « culture scientifique » et le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Bourgogne/Franche Comté
- ✓ Poursuivre la réflexion sur la trame verte et bleue et sa consolidation sur le territoire de la Ville et du Grand Dijon

## Volet 3. DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

---

Si le développement économique peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement, certains modes de production et de consommation privilégient des produits respectueux de l'environnement, fabriqués dans des conditions sociales dignes et acceptables. Ces modes de production participent à l'objectif de développement durable. Produire et consommer autrement, c'est le défi que souhaite relever Dijon sur son territoire et dans son fonctionnement. Pour ce faire, plusieurs initiatives ont été lancées tant dans la mise en œuvre respectueuse des politiques sur son territoire que dans le fonctionnement des services.

On notera cependant que le développement économique sous toutes ses formes (industrie, commerce, tourisme, agriculture, artisanat, services) relève de compétences croisées de la sphère privée et de plusieurs collectivités. La Ville de Dijon ne dispose pas ainsi de tous les leviers d'action en la matière, mais elle entend, à son niveau, participer activement à la réussite de la stratégie du développement économique local.

### 1. *L'action de la collectivité vise-t-elle le développement d'une consommation et de pratiques responsables ?*

#### **Soutenir les circuits courts de proximité et une agriculture périurbaine**

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon militent pour préserver des espaces dédiés à une agriculture de proximité, et tout spécialement à un maraîchage périurbain qui permette d'organiser des ventes directes de produits entre producteurs et consommateurs. Ces dernières, appelées circuits courts, répondent à une demande de plus en plus forte des habitants car elles défendent les notions de terroir, d'authenticité, de tradition, mais surtout d'alimentation saine et de qualité. Une convention, signée le 10 février 2012 avec la Safer, renforce cette volonté de développer une politique de prospective foncière destinée à ce type de cultures et aux associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (Amap).

Une autre convention a été signée en été 2012 avec le réseau national Terres en villes pour renforcer cette stratégie. Même si ce travail est de longue haleine et pas toujours facile à effectuer, les efforts produisent déjà des effets. À titre d'exemple, la restauration scolaire de Dijon utilise 10 % de produits agroalimentaires issus des filières de production courtes. Elle consacre également 11 % de son budget alimentation à l'acquisition de produits issus de l'agriculture biologique soit 265 000 € en 2013.



#### *Action majeure de l'année 2013 sur ce sujet*

Le 22 novembre 2013, le conseil de communauté du Grand Dijon vote l'acquisition du domaine de La Cras, domaine agricole et viticole de 160 hectares situé aux portes de la ville, sur le territoire des communes de Dijon, de Plombières-lès-Dijon et de Corcelles-les-Monts. Huit hectares sont actuellement cultivés en vignes (3 hectares en chardonnay produisant un bourgogne blanc, 5 hectares en pinot noir donnant un bourgogne rouge), et 13 hectares supplémentaires peuvent être plantés, qui bénéficieraient également de l'AOC (appellation d'origine contrôlée) « bourgogne ». L'opération représente un investissement de 1,3 million d'euros pour le Grand Dijon, qui délègue la gestion du site à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or, laquelle en confie l'exploitation à Marc Soyard, défenseur d'une approche naturelle de la viticulture.

## **Agir avec les habitants**

*Les fêtes de quartier, festivals organisés par la direction animation des quartiers*

Dans la mise en œuvre de différentes fêtes de quartiers et différents festivals organisés par la direction animation des quartiers, la sensibilisation des publics à des pratiques responsables et éco-citoyennes est devenu un des objectifs majeurs de nombreuses actions : mise en place systématique de bacs pour le tri sélectif, de toilettes sèches, achat de vaisselle écologique, de produits issus du commerce équitable, présence d'associations qui proposent au public des actions de sensibilisation à l'environnement, programmation de compagnies professionnelles dont les spectacles concernent le thème du développement durable, information sur les programmes de l'accès à ces manifestations en déplacements doux, bus, tramway, vélo...

Une initiative de la commission de quartier est la réalisation d'un marché bio équitable et solidaire organisé chaque année début juillet sur le quartier de la Toison d'Or, place Granville.

Une nouvelle fête « la Fête des Abeilles » a été réalisée début juillet sur le quartier de Fontaine d'Ouche et sera renouvelée chaque année. L'objectif étant de sensibiliser les dijonnais à la biodiversité, à l'écologie urbaine.

## 2. La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?

### Prise en compte des objectifs de production et de consommation responsables dans la restauration scolaire

#### **DEVELOPPER LA PART DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES PRODUITS LOCAUX DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE**

A côté du pain servi quotidiennement aux enfants, c'est une grande variété de produits issus de l'agriculture biologique qui sont proposés au menu des restaurants scolaires tout au long de l'année.

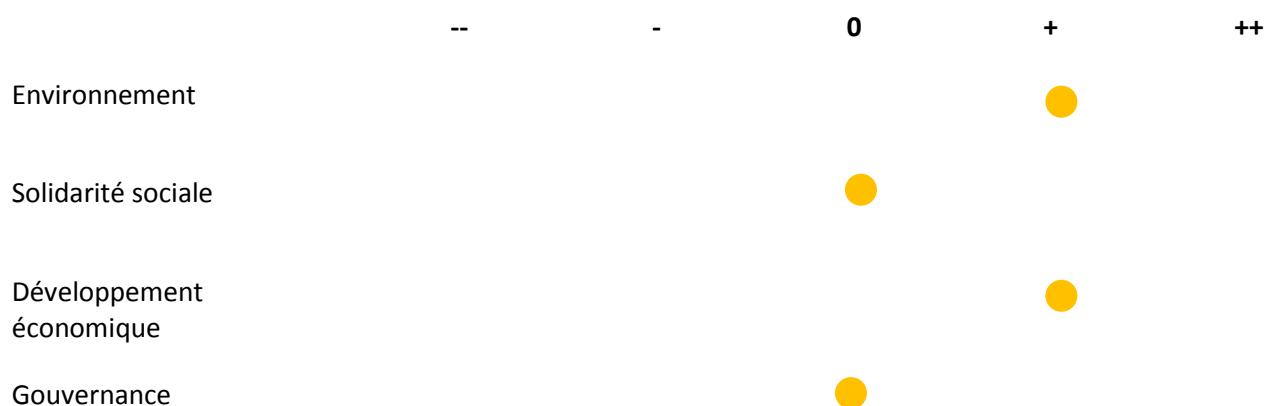
Par ailleurs, à l'occasion de l'opération nationale de la Fête de la Gastronomie, la Ville a souhaité inscrire la restauration scolaire dans la dynamique de la fête de la Gastronomie. C'est ainsi qu'un menu Petits Ducs a été proposé le vendredi 20 septembre 2013 valorisant les produits du terroir et les savoir-faire culinaires locaux. Puis, ce sont les 4 villes du réseau des cités de la gastronomie qui ont été mises à l'honneur durant la semaine du goût.

Enfin, plusieurs menus ont également été l'occasion d'utiliser le miel produit par les ruches installées par le Grand Dijon.

#### **Indicateurs de suivi de l'action**

- produits issus de l'agriculture biologique : 265 K€ soit 11% du budget alimentaire
- produits issus de producteurs régionaux : 240 K€ soit 10% du budget alimentaire (dont 50% de produits bio déjà comptabilisés au titre des produits issus de l'agriculture biologique)

#### **Boulier du développement durable**



### Engager progressivement la collectivité dans un comportement plus responsable

#### **En matière de déchets, une valorisation responsable**

Depuis une quinzaine d'années, la Ville de Dijon a mis en place un tri sélectif des déchets produits dans le cadre du fonctionnement des services, techniques notamment, afin de les traiter et recycler ces produits selon les filières en place; ces actions ont été accompagnées d'une sensibilisation du personnel producteur. Ainsi sont triés et stockés DIB, déchets industriels banals, DIS, déchets polluants; sources lumineuses; déchets végétaux; déchets inertes, déchets fermentescibles, emballages.

Sont récupérés pour valorisation : les papiers, et cartons, les films polyéthylène, les métaux, ferrailles, aluminium, cuivre.

Une partie des déchets végétaux (environ 1000 t) est compostée sur une plate-forme de compostage privée, et une partie (900 t) compostée par le service des espaces verts puis réutilisée sous forme de terreau sur les massifs des espaces verts; une partie des tailles de haies est broyée sur site par le service puis utilisée sous forme de mulch sur les massifs du secteur.

Le bois provenant des actions d'élagage ou d'abattage d'arbres (environ 350 t annuelles) est valorisé sous forme énergétique par une entreprise privée.

Afin de récupérer les papiers des bureaux des différents services de l'Hôtel de Ville et autres sites proches, une double poubelle a été mise en place dans les bureaux il y a une douzaine d'années. Les papiers produits (une douzaine de tonnes annuelles) sont ainsi récupérés chaque mois par une entreprise d'insertion en vue de leur recyclage en pâte à papier.

Concernant les déchets fermentescibles, et déchets recyclables, plastiques, cartonnettes, magazines, assimilables aux déchets des particuliers, collectés par le Grand-Dijon, des actions de sensibilisation ont été menées auprès du personnel chargé de l'entretien des bureaux, écoles, sites sportifs et culturels, en vue de développer le tri sélectif et de réduire la quantité d'incinérables. Ainsi, le volume de bacs gris destinés aux incinérables a été globalement diminué de 30 à 40 %, à partir de 2004. Depuis, ces objectifs sont régulièrement rappelés auprès du personnel concerné.



### *En matière de mobilité, Dijon relance son PDA en 2013*

Le Plan de Déplacement des Employés, adopté en 2005 par le Conseil Municipal et le Conseil d'Administration du CCAS, s'est traduit dans un premier temps par une réduction tarifaire de 50% sur l'abonnement mensuel au réseau DIVIA. Au 31 décembre 2013, 451 agents bénéficient de cet avantage (401 pour la Ville et 50 pour le CCAS). Dans un second temps, la participation a été étendue à l'abonnement annuel, mensuel ou hebdomadaire train et Transco. Au 31 décembre 2013, 67 agents bénéficient de ce dispositif (59 pour la Ville et 8 pour le CCAS).

Par ailleurs, moyennant une location de 15€/an, des vélos peuvent être attribués aux agents pour effectuer leurs trajets domicile/travail. Au 31 décembre 2013, cela concerne 134 agents, soit 131 agents de la Ville et 4 agents du CCAS.

Afin d'aller plus loin, la Ville de Dijon a décidé d'engager une démarche de mise à jour de son PDA en 2013 – cette opération est menée de concert avec le Grand Dijon -.

En effet, les déménagements de certains services au 11 rue de l'Hôpital et les conséquences sur le stationnement des véhicules, les évolutions récentes des infrastructures et des services du réseau Divia (tram et refonte du réseau Lianes et bus) ainsi que l'arrivée d'un dispositif d'autopartage étaient particulièrement propices à l'actualisation du dispositif.

Les enjeux sont notamment les suivants :

- Fusionner et actualiser les PDA 2005 de la Ville et du Grand Dijon pour un projet fédérateur commun et partagé
- Accompagner le déménagement de plusieurs services rue de l'Hôpital et anticiper les besoins en termes de déplacements en concertation avec les 180 agents concernés
- Sécuriser et faciliter les déplacements des agents et des visiteurs
- Réduire l'impact environnemental des administrations en s'inscrivant dans une politique de développement durable volontaire : PCET en œuvre, PDU 2012-2020 approuvé ...
- Co-construire un plan d'actions pertinent et efficace

Le projet concerne tous les déplacements des agents : domicile-travail, pause-déjeuner et professionnels.

Dix sites d'étude ont été retenus : 11 rue de l'Hôpital, Centre-ville, Fontaine d'Ouche, Conservatoire, Palais des Sports, Siège du Grand Dijon, Usine d'incinération et centre de tri, Mayence-Dallas.

Ces sites ont été retenus car ils regroupent un nombre d'agents suffisant pour atteindre une masse critique minimale et représentatifs des services, des métiers, des horaires de travail et des conditions d'accessibilité multimodale (Environ 1 500 agents sont concernés).

Trois groupes de travail, composés d'agents volontaires, ont été constitués. Ils ont notamment pour objectif :

- d'affiner les données du diagnostic,
- de fournir des principes d'actions qui n'auraient pas été identifiés jusqu'ici,
- de constituer une instance de validation supplémentaire et identifier des relais du PDA parmi les agents,
- de permettre aux agents de s'exprimer librement sur tous les sujets liés aux PDA

La démarche s'articule autour de 3 phases :

Phase 1 en 2013 : État des lieux et bilan

La première phase réalisée en 2013 a pour objectifs d'établir un état des lieux et d'effectuer le bilan de la situation actuelle des modes de fonctionnement et spécificités de chacun des sites du périmètre.

Cette phase est composée de 4 grands champs d'analyses :

- Une synthèse de l'existant : projets en cours et à venir et contextualisation territoriale du projet,
- Un diagnostic d'accès multimodal
- Une série d'analyses statistiques et de réalisations cartographiques : potentiels théoriques de déplacements des agents par mode alternatif,
- Une enquête des pratiques de déplacements des agents en décembre

Phase 2 en 2014 : Diagnostic prospectif et enjeux

La deuxième phase consistera en l'évaluation des marges de manœuvre réelles pour accompagner le changement de comportement et la définition des pistes d'actions du PDA

Phase 3 en 2014 : Élaboration et validation du projet

La troisième phase permettra d'élaborer un plan d'actions du futur PDA unique qui intégrera des actions spécifiques en fonction des établissements, et des sites le cas échéant, et un tableau d'indicateurs qui permettra de suivre et de mesurer les impacts des mesures mises en place.

Le projet PDA est à 2 vitesses : Les premières actions ont été mises en place au 11 rue de l'Hôpital (site pilote d'expérimentation et de tests) en octobre 2013. Elles ont porté notamment sur le recours à un dispositif d'autopartage (5 véhicules) installé à proximité du bâtiment, sur l'attribution d'abonnements professionnels pour circuler sur le réseau de transport public urbain (60 PASSPRO)....; Ces actions seront complétées par les dispositions qui seront validées dans le cadre du futur PDA unique.

### ***Vers un patrimoine immobilier plus vertueux***

La ville de Dijon a, dans ses réalisations ces dernières années, mis l'accent sur la qualité environnementale des nouveaux équipements.

Exemple significatif : les choix réalisés dans le cadre du chantier du musée des Beaux-Arts ont permis de réduire de 30 % la facture énergétique dans un bâtiment historique, le palais des ducs de Bourgogne, où les contraintes étaient pourtant très fortes. Grâce parfois à des innovations comme les vitraux à double vitrage, le palais médiéval a vu sa performance énergétique s'améliorer, réduisant sensiblement les coûts de fonctionnement du musée.

La conception du bâtiment rénové par la ville de Dijon au 11 rue de l'Hôpital pour y abriter de nombreux services ouverts au public permet de classer celui-ci parmi les bâtiments à haute qualité environnementale et à basse consommation, avec toiture végétalisée et accessibilité optimale par les modes doux.

Résultat : 200 000 euros économisés chaque année en coûts de fonctionnement

C'est aussi un site exemplaire en matière de mobilité tant pour les 200 agents que pour les visiteurs ou les livraisons : les mobilités douces sont favorisées au détriment de l'usage de la voiture individuelle.



### ***Vers une politique d'achats responsables***

Peu à peu, les critères durable et responsable prennent toute leur importance au sein du service Achats à l'instar des exemples suivants :

- Approvisionnement du papier d'impression, issu d'une exploitation des forêts durablement gérées, en camion complet= limitation du rejet de CO2.
- Mutualisation de la gestion des fontaines à eau en 2013, intégrant des critères de consommation d'énergie et en prévoyant le remplacement des fontaines à eau bonbonne par des fontaines à eau réseau (gestion responsable des ressources et limitation des dégagements des GES par la suppression des livraisons de bonbonnes à eau)
- Lancement d'un marché de vaisselle à usage unique ou réutilisable avec des critères environnementaux (produits en matière recyclée et/ou recyclable et produits biodégradable)

### *La mise en place de critères/clauses environnementales et sociales dans la commande publique*

Cela se traduit concrètement à travers les dispositifs suivants :

- **Clauses sociales:** Collaboration avec le PLIE, en ce qui concerne les clauses d'insertion sociale dans les marchés de la Ville de Dijon et du Grand Dijon
- **Bâtiment:** Les marchés de travaux intègrent systématiquement la norme BBC (Bâtiment Basse Consommation) ou équivalent.
- **Graffitis:** Critère de jugement, 10% dans le cadre du développement durable (procédés et techniques utilisés, traitement des déchets)

### *La participation à des réseaux d'échanges d'expérience sur la commande publique responsable*

Nouvellement créée, la centrale d'Achats "Grandcadi" sera un vecteur d'animation d'un réseau d'acheteurs au sein de l'agglomération notamment sur les questions des achats responsables.

### *Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables*

#### *Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales*

- ✓ Poursuivre la réflexion sur le patrimoine municipal (rénovation dont thermique, optimisation des occupations, mutualisation des usages ...)
- ✓ Soutenir la création d'une légumerie sur le territoire départemental
- ✓ Renforcer le rôle de la commande publique en faveur de l'écoconsommation par une aide en direction des services pour mieux définir leurs besoins, les offres des prestataires, ...

## Volet 4. LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

---

Les consommations d'énergies fossiles constituent les principales sources de l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et par conséquent, du changement climatique. Or, certes à très long terme, ce changement climatique constitue une menace pour l'homme et son environnement (facteur d'évènements climatiques extrêmes, de bouleversements des écosystèmes et de crises sanitaires et démographiques).

Depuis plusieurs années, la Ville de Dijon a déployé une politique énergétique et de lutte contre le changement climatique en réponse à ces enjeux.

### *1. L'action de la collectivité intègre-t-elle une démarche globale face aux changements climatiques ?*

La Ville de Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Le sens de son action politique et celui de ses services en la matière vise principalement l'amélioration de la qualité de vie des Dijonnais.

En délibérant le 15 décembre 2008 pour adhérer à la convention des maires, Dijon fut parmi les premières collectivités en France à s'engager en faveur du « paquet énergie climat » de la Commission Européenne dit des 3x20 : objectif fixé par l'Union Européenne qui a pour ambition de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant les 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique. De nombreux projets ont d'ores et déjà été lancés par Dijon pour faire de cet engagement une réalité.

La Ville de Dijon se met ainsi dans la trajectoire du facteur 4 fixé en 2005 par la France dans la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Énergétique) qui consiste à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

En 2012, pour satisfaire à son engagement, la Ville de Dijon a délibéré son Plan Climat Energie Territorial.



### *La Ville de Dijon obtient le label européen Cit'ergie en 2013*

En Octobre 2013, la Ville de Dijon recevait une récompense du travail réalisé en matière de politique Energie Climat: la reconnaissance Cit'ergie, labellisation européenne visant à distinguer les collectivités exemplaires et engagées dans des politiques « énergie - climat » ambitieuses. La collectivité a reçu sa récompense des mains de Bruno Lechevin, Président de l'ADEME et de Daniel Guillotin, Président de la Commission Nationale du label, lors des Assises de l'énergie à Dunkerque, fin janvier 2014.

## Une double stratégie, territoriale et patrimoniale, ambitieuse

### *La stratégie « territoire »*

Dès 2011, le Conseil Municipal a approuvé les objectifs globaux de son Plan Climat en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Ces objectifs prennent en compte les engagements de la Ville, les « 3x20 », au titre de la convention des maires.

Cela se traduit par une réduction de 340 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> des émissions de gaz à effet de serre du territoire du Grand Dijon d'ici 2020 autour des priorités suivantes :

- 40% dans l'habitat ;
- 42% dans les bâtiments tertiaires ;
- 21% sur le chauffage urbain.

Compte tenu du poids de l'habitat, du tertiaire et de l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables sur le territoire, l'atteinte des objectifs de réduction est rendu possible notamment grâce aux projets prévus sur les réseaux de chaleur, avec :

- un « mix » énergétique des réseaux de chaleur existants qui passe à 50 % d'énergies renouvelables (biomasse) minimum;
- un « mix » énergétique du nouveau réseau de chaleur qui atteint 80 % d'énergies renouvelables minimum (60 % bois, 20 % gaz, 20 % usine d'Incinération des ordures ménagères).

En complément, d'ici 2020, les émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements et des biens de consommation doivent être réduites de 10% et celles issues des déchets, de l'industrie et de l'agriculture de 14% grâce à une large mobilisation des acteurs du territoire.

La Ville de Dijon peut directement contribuer à l'atteinte de ces objectifs territoriaux via les politiques qu'elle engage sur la mobilité, l'urbanisme mais aussi en mobilisant la population et en étant elle-même exemplaire sur la réduction des émissions qu'elle produit.

Le service Energie a engagé l'élaboration d'une stratégie énergétique pour la Ville de Dijon et le Grand Dijon, en termes d'approvisionnement en énergie, de gestion énergétique du patrimoine, des réseaux de distribution, de production d'énergie par les EnR, et travaille à identifier les potentiels présents sur les territoires des deux collectivités.

Ce travail débouchera sur un schéma directeur des énergies qui tiendra compte et s'articulera au schéma directeur des réseaux de chaleur en cours de réalisation, et dont le plan d'actions devra permettre d'atteindre les objectifs 3x20 fixés par le PCET.

### *La stratégie « patrimoine et services municipaux »*

Pour répondre à l'engagement du « paquet énergie-climat » européen, la Ville de Dijon devrait réduire ses émissions de 10 200 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> d'ici à 2020.

Pour cela il est proposé que la Ville adopte comme objectif prioritaire la réduction de 50 % des émissions induites par son patrimoine « bâtiments et éclairage public ». Cet objectif permettrait à lui seul d'atteindre 78 % de l'objectif total de réduction que la Ville s'est fixé d'ici à 2020. Il se justifie parce que les consommations d'énergie du patrimoine représentent la première source d'émissions de gaz à effet de serre, qu'il permet de lutter contre la dépendance aux énergies fossiles et qu'il s'agit de l'une des sources sur laquelle la collectivité peut agir directement.

Le deuxième objectif serait de réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre induites par la fabrication des achats de la Ville composés à 60% de produits alimentaires.

Les troisième et quatrième objectifs seraient de réduire de 10 % les émissions liées aux déplacements des agents ainsi que celles liées aux déplacements des administrés pour bénéficier d'un service public (visiteurs).

Le dernier objectif serait de réduire de 5 % les émissions de gaz à effet de serre liées à l'amortissement des émissions induites par la construction et l'entretien des bâtiments.

## **Le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial**

La Ville de Dijon a voté son plan climat en novembre 2012.

Le plan d'action s'inscrit dans les orientations prioritaires suivantes organisées autour de six axes structurants, de quatorze axes opérationnels et de quarante actions.

**Axe 1 - Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre**

La question de l'aménagement du territoire, de la valorisation de l'espace public et de la performance du cadre bâti est centrale ; elle prédétermine les incidences à long terme en matière de consommations d'espace et d'énergie.

**Axe 2 - Prioriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables**

Le Plan Climat doit permettre à la Ville d'assurer sa transition énergétique pour atteindre son objectif de - 20% en 2020. Il sera atteint par la mise en œuvre conjointe d'un bouquet d'actions englobant la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables dont le pilier est le réseau de chaleur urbain à 80 % EnR&R.

**Axe 3 - Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours**

Au-delà des émissions et des consommations d'énergie fossile, l'impact des transports s'étend parfois à la qualité de l'air et au bien vivre en ville. Une politique de mobilité durable ne doit pas traiter isolément les enjeux de l'aménagement, des modes et des usages.

**Axe 4 - Viser l'exemplarité de l'action publique locale**

Il s'agit du périmètre d'actions interne au fonctionnement de la Ville puisqu'il cible la gestion des fluides (énergie, eau) de son patrimoine, celle de la flotte de véhicules, le déplacement des agents, les achats et les marchés publics ou encore la gestion des déchets. Il est impératif que la collectivité montre l'exemple vis-à-vis des acteurs du territoire qu'il convient de mobiliser.

**Axe 5 - Faire vivre le Plan Climat**

Le Plan climat engage la Ville sur des objectifs chiffrés à 2020. La mise en œuvre du programme d'actions doit être évaluée sur une base régulière afin de s'assurer que le rythme d'avancement soit à la hauteur de l'enjeu.

**Axe 6 - Développer une culture commune, participative et coopérative**

La signature de la convention des maires engage la Ville au-delà de la réglementation française et implique la mobilisation de tous les acteurs du territoire dans le volet territorial du Plan Climat. Les pouvoirs publics ne peuvent agir directement ou indirectement que sur 50% des émissions de gaz à effet de serre. Nous rappellerons que 50% des émissions de gaz à effet de serre sont imputables aux actions quotidiennes pour se chauffer, s'éclairer, se déplacer, s'alimenter, se divertir...

## 2. L'action de la collectivité permet-elle une mobilisation des parties prenantes autour des objectifs en termes de climat ?

La mobilisation des acteurs est un des axes de travail mutualisé entre Ville de Dijon et Grand Dijon, à travers deux actions fortes.

### La charte ILLICO2 et la journée dédiée

A ce jour, la Charte du Plan Climat ILLICO2 du Grand Dijon compte 89 signataires. Ces signataires sont aujourd'hui les partenaires privilégiés de la mise en œuvre du Plan Climat, chacun d'entre eux ayant accepté les engagements de la Charte et s'étant d'ores et déjà engagé dans l'action.



Chaque année, le Grand Dijon organise une journée de mobilisation avec l'ensemble des acteurs du territoire signataires de la Charte dans un esprit de gouvernance renforcée. Pour cette 4<sup>ème</sup> édition qui s'est déroulée en Avril 2013, la thématique abordée fut « Le financement de la transition énergétique : Quelle opportunité pour les acteurs locaux ? ».

La mobilisation fut toujours aussi forte avec près d'une centaine de participants à la plénière et les échanges riches tout au long de la journée.



Le Grand Dijon a souhaité participer activement au débat national sur la transition énergétique en faisant labelliser la journée Illico2.

### Le Défi Familles Eco-logis

Enfin, dans le cadre de la mise en place de son PCET, la Ville de Dijon s'est engagée à mobiliser les habitants sur les enjeux énergie climat. Pour ce faire, elle a souhaité développer dès 2011-2012, le concours « Familles à énergie positive », une première en Bourgogne. L'objectif étant de réduire le plus possible les consommations d'énergie par rapport à celles relevées l'année précédente et ainsi réduire sa facture en mettant en place des éco-gestes.

Fort de son succès après deux éditions, ce dispositif a été proposé à l'échelle du Grand Dijon pour la saison de chauffe 2013/2014. 81 familles du Grand Dijon réparties en 13 équipes de 5 communes (Dijon, Longvic, Quetigny, Plombières les Dijon et Marsannay la Cote) se sont mobilisées dans le cadre de ce défi et ont ainsi économisé 222 778 Kwh sur 6 mois de défi soit 39 027 kg de Co2 évités.

### 3. Les politiques et les actions menées par la collectivité ont-elles toutes été mises en cohérence avec les objectifs en termes de diminution des GES ou d'adaptation aux changements climatiques ?

La mise en œuvre du PCET de la Ville de Dijon se déroule au sein d'un terreau déjà fertile d'opérations réussies en matière de développement durable sur le territoire et portées par la Ville : plusieurs écoquartiers, des constructions labellisées, un écoPlu, la réalisation du tramway et la politique de déplacements associés, la tour Elithis, la gestion performante des déchets ménagers, deux réseaux de chaleur alimentés à 80 % d'Enr, de nombreuses actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ...

**En termes de planification et de stratégie urbaine**, la Ville de Dijon et le Grand Dijon agissent de concert sur l'ensemble les outils suivants au gré de leur révision respective :

#### *Le schéma de cohérence territorial (SCOT)*

Les dispositions liées au Grenelle de l'environnement ont renforcé la place de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme et dans les champs encadrés par les SCOT. Or le SCOT du Dijonnais a été approuvé le 4 novembre 2010. Il n'est par conséquent pas un « SCOT Grenelle » mais il est plus qu'un « SCOT SRU ». Il convient également de souligner que le SCOT du Dijonnais s'est construit avant l'élaboration des PCET en cours sur son territoire.

Le SCOT du Dijonnais par les orientations d'aménagement qu'il propose impacte nécessairement sur son territoire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, au travers notamment d'un développement équilibré entre habitat, activités économiques et préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, maintien de la biodiversité et remise en bon état des continuités écologiques, développement urbain moins consommateur d'espace et surtout articulé avec une bonne desserte en transport public pour une maîtrise de la circulation automobile.

Le SCOT du Dijonnais devra intégrer les dispositions du Grenelle II, lors de sa prochaine révision et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### *Le plan de déplacements urbains*

La politique générale du PDU 2012-2020, approuvé à l'automne 2012, est de rapprocher les habitants dans une agglomération attractive et solidaire, accessible, respectueuse de l'environnement et de la santé.

Trois objectifs ont été définis : Renforcer la mixité urbaine et la mixité fonctionnelle, Inscrire les déplacements dans une armature territoriale multipolaire et interconnectée et Sensibiliser, informer et communiquer pour favoriser la prise de conscience des enjeux d'une mobilité durable et encourager de nouvelles pratiques de déplacements.

Par ailleurs, des objectifs ambitieux ont été affichés pour répondre à ces grands enjeux :

- Modifier la part modale des déplacements : passer de 53 % à 40 % pour la voiture particulière, de 13 % à 20 % pour les transports en commun, de 3 % à 10 % pour les vélos et de 28 % à 30 % pour la marche à pied
- Réduire de 10 % le kilométrage parcouru en voiture pour les déplacements quotidiens internes à l'agglomération

Notons que l'ensemble de ces objectifs se déclinent autour d'un événement majeur en termes de mobilité à l'échelle de l'agglomération, à savoir la mise en service de deux lignes de tramway en 2012.

### *Le programme local de l'habitat*

Soutenir la dynamique Habitat, diversifier la production en donnant priorité à une offre financièrement accessible en locatif et en accession, poursuivre la rénovation urbaine et intégrer l'habitat durable et économe sont les objectifs du Grand Dijon pour les années 2009-2014. La réflexion donne ainsi lieu à une offre d'habitat durable. Le logement, parce qu'il se conjugue étroitement avec les formes urbaines et d'habitat ainsi qu'avec les déplacements, constitue en effet un levier pour agir fortement sur les consommations d'énergie et l'utilisation plus économe de l'espace.

Cela se décline opérationnellement par plusieurs fiches actions, à savoir :

- Accompagner la réhabilitation énergétique des logements à loyer modéré  
Les objectifs sont de réhabiliter de 500 logements à loyer modéré par an dont 50% à minima au niveau BBC. Ce qui permettrait de réduire les émissions de 26 000 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> à l'horizon 2020. Pour ce faire, le Grand Dijon s'est engagé à financer la réhabilitation énergétique des logements ç hauteur de 1500 à 3000 € par logement soit un effort d'environ un million d'euros par an.
- Favoriser la construction d'immeubles d'habitation performants  
En s'appuyant sur son règlement d'éco-conditionnalité révisé en 2013, le Grand Dijon a mis en place des aides financières incitatives pour poursuivre l'objectif de performance énergétique dans les programmes neufs des bailleurs sociaux. Il en est de même pour les promoteurs privés grâce à la concertation entre les acteurs mise en œuvre dans le cadre des éco-quartiers. L'objectif est de tendre vers la construction de bâtiments passifs avec des premières expérimentations.
- Inciter à la réhabilitation de parc privé ancien, notamment thermique pour limiter les charges des ménages modestes  
L'objectif du Grand Dijon est de réhabiliter 150 logements par an (propriétaires occupants et locataires à faible revenus), ce qui équivaut à une réduction de 4 500 t<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> à l'horizon 2020.
- Prendre en compte la réhabilitation thermique du patrimoine protégé  
Pour une ville comme Dijon, le secteur protégé et le patrimoine classé sont importants. Ce constat ne doit cependant pas être un frein pour la rénovation et le développement des énergies renouvelables. L'objectif est de renforcer la coopération en amont avec l'Architecte des Bâtiments de France pour l'ensemble des projets.

### *Le plan local d'urbanisme*

Le PLU est mis en compatibilité avec les grandes orientations du SCOT, du PCET, du PLH et du PDU. Pour lutter ou s'adapter aux changements climatiques, l'Eco-PLU de Dijon a fixé un périmètre prioritaire du développement urbain le long de l'axe du tramway. Cet axe est l'ossature du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il concourt à l'amélioration de la qualité de l'air et à la diminution des GES en permettant la maîtrise des déplacements en voiture individuelle. Les règles de stationnement permettent aussi de réguler la circulation automobile et de promouvoir les deux-roues.

Le règlement des zones urbaines favorise la densification des quartiers existants, l'utilisation de matériaux renouvelables, les constructions bioclimatiques, l'isolation par l'extérieur, les toitures végétalisées, l'usage des énergies renouvelables, les éco-quartiers.

Pour Dijon, l'Eco-PLU a imposé, dès juin 2010, l'application de la RT 2012 pour les secteurs de recomposition urbaine; sur le futur quartier de l'Ecocité Jardin des Maraîchers, l'objectif est d'atteindre 800 logements à énergie positive.

Pour les prochaines années la Ville s'est fixée comme objectif pour la construction neuve d'être en passif pour toutes les opérations publiques (ZAC) ou concernant un foncier public cédé à des promoteurs.

## La prise en compte de l'adaptation au changement climatique

Bien qu'indispensable, cette anticipation des effets à venir du changement climatique sur le territoire dijonnais n'en est pas moins difficile. La réflexion engagée sur ce sujet et la mise en œuvre des différentes actions se porte sur le périmètre de la communauté d'agglomération dans un souci d'efficacité au regard des compétences de chacune des collectivités. Il semble primordial de prioriser les actions à ce sujet par rapport à des enjeux jugés forts.

Dès 2012, le Grand Dijon a souhaité structurer sa stratégie d'adaptation au changement climatique à travers une approche pragmatique et novatrice. La proposition faite a été de travailler sur un scénario d'anticipation climatique à + 3°C en 2050 : comment améliorer le cadre de vie des Grands Dijonnais ?

Ce travail a été décliné autour de deux thématiques principales :

- La prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les opérations d'aménagement
- Le rôle des espaces verts et naturels en matière d'adaptation au changement climatique.

A l'issue de ce temps d'étude, une première dynamique a été initiée dans les différents services de l'agglomération sur l'importance de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et que des clés de lecture opérationnelles ont été fournies pour l'intégration de critères d'adaptation dans les opérations d'aménagement du Grand Dijon).



*En 2013, deux axes de travail ont été approfondis :*

- Intégrer des mesures d'adaptation dans les outils de planification

Le Grenelle 2 permet une nouvelle prise en compte des questions Energie et Climat dans les PLU mais l'application opérationnelle de ces dispositifs reste encore peu connue et peu appliquée.

Les services Ecologie Urbaine, Planification et Projets urbains du Grand Dijon ont souhaité approfondir la démarche d'éco-PLU (avant Grenelle) démarrée à Dijon et pouvoir étendre cette démarche aux autres communes de l'agglomération qui doivent réviser leur PLU, notamment suite à l'adoption du SCOT.

Via le réseau Illicommunes, la volonté des élus et des services de la Ville de Quetigny, ainsi que l'engagement concret de la commune dans une dynamique de développement durable avec son Agenda 21 ont retenu l'attention des services engagés dans cette démarche.

Pour enrichir le futur PLU de Quetigny, le Grand Dijon a recruté un bureau d'étude expert chargé d'accompagner la municipalité pour passer au filtre Energie/Climat les différentes pièces constituant le dossier de PLU et étudier les possibilités de traduction réglementaire des objectifs de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement climatique et de transition énergétique

A l'issue de ce travail sur le PLU de Quetigny qui serait un site pilote, rédiger un guide à l'attention des autres collectivités de l'agglomération et de Bourgogne, afin de capitaliser cette expérience – A ce titre, l'Ademe apportera une subvention à cette étude

- Mieux caractériser le phénomène d'îlot de Chaleur Urbain (ICU) sur l'agglomération dijonnaise

Il s'agit de tout d'abord développer la connaissance de ce phénomène sur le territoire du Grand Dijon, et plus spécifiquement sur la ville centre, d'en comprendre les effets pour enfin structurer une stratégie pour répondre aux risques générés.

Cette action est donc un travail préparatoire au déploiement à plus long terme de projets de réductions des effets des ICU. Elle est motivée par le risque principal d'accroissement de ce phénomène sous un contexte de changement climatique et de hausse des températures.

Elle est essentiellement centrée sur le développement des connaissances, à la recherche d'applications concrètes par la suite. Elle met en œuvre un partenariat fort entre l'université de Bourgogne (centre de recherche en climatologie et laboratoire Théma CNRS), Alterre Bourgogne, MétéoFrance, l'Ademe et le Grand Dijon.

A noter : Ce travail mené sur l'agglomération dijonnaise sera largement partagé avec les autres territoires PCET de Bourgogne, ainsi qu'avec l'Ademe Franche-Comté.



## La priorisation de la valorisation énergétique et des énergies renouvelables

### *Le développement des énergies renouvelables sur le territoire*

Un schéma directeur des réseaux de chaleur est en cours de réalisation dans l'agglomération, la Ville de Dijon est partie prenante des décisions dans ce cadre. Ce schéma directeur indique qu'il convient de développer des réseaux de chaleur vertueux, c'est-à-dire ayant une partie d'énergie renouvelable dans son mix énergétique.

Ainsi, à terme, un réseau de chaleur communautaire permettra à de nombreux sites communaux d'être approvisionné en eau chaude sanitaire et en chauffage, produits à partir de biomasse, de chaleur issue de la combustion des déchets de l'usine d'incinération.

De plus, la collectivité a pour objectif d'identifier les sites susceptibles d'accueillir des installations utilisant les énergies renouvelables ; des études sont en cours pour l'installation de systèmes solaires thermiques et photovoltaïques, la géothermie et l'aquathermie sont également à l'étude.



*2013, la mise en service du réseau de chaleur 80 % EnR&R (EnR : 60 % bois, Récupération : 20 % de l'usine d'incinération des ordures ménagères)*

Le développement de réseaux de chaleur alimentés en énergie renouvelable et de récupération a largement été porté par le Grenelle de l'environnement au niveau national. Ce mode d'approvisionnement de chaleur concrétise une volonté forte de la collectivité de réduire ses émissions de GES ainsi que sa dépendance aux énergies fossiles.

La Ville de Dijon a aujourd'hui sur son territoire un réseau de chaleur situé à Fontaine d'Ouche avec une production de chauffage et d'eau chaude essentiellement par le gaz.

Afin de réduire sa dépendance énergétique aux énergies fossiles, le Grand Dijon, compétent en matière de production et de distribution de chaleur, a souhaité construire un réseau de chaleur de près de 30 kms pour répondre aux besoins de usagers. Ce grand projet a eu un écho très favorable auprès de l'Ademe qui subventionne une partie des investissements portés par le délégataire à hauteur de 11 millions d'euros.

Ce réseau de chaleur en partie situé le long du tracé du tramway et dont la création et l'exploitation ont été confiées à Dijon Energies, a été mis en service en octobre 2013.

Il est alimenté à 60 % par des chaufferies bois, à 20 % par de l'énergie de récupération fournie par l'usine d'incinération des ordures ménagères du Grand Dijon et à 20 % par du gaz, soit un total de 80% d'énergie renouvelable et de récupération, peu émettrice en GES. La Ville de Dijon profitera pleinement de ce réseau de chaleur vertueux.

## LE RACCORDEMENT DES BATIMENTS MUNICIPAUX A UN RESEAU DE CHALEUR COMMUNAUTAIRE VERTUEUX

Réduire sa dépendance aux énergies fossiles et ses émissions de gaz à effet de serre, tels sont les enjeux que la Ville a décidé de se fixer. Elle y répond notamment en raccordant certains de ses bâtiments au grand réseau de chaleur développé sur son territoire, alimenté à 80% par des énergies renouvelables et de récupération.

La mise en service du réseau par le délégataire est effective depuis octobre 2013 et six sites communaux ont été raccordés : les groupes scolaires Drapeau, York, Varennes, et Beaumarchais, le bâtiment accueillant le syndicat FO et le Skate Parc. Plusieurs sites seront progressivement raccordés jusqu'à la fin de la délégation en 2036, permettant ainsi de réaliser des économies sur l'achat d'énergie et d'optimiser le parc en place des chaudières.

### Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de Kwh consommés / an sur le réseau : fonction du nombre de bâtiments raccordés / an.
- émissions GES économisées : fonction du nombre de bâtiments raccordés / an. A terme : entre 36 000 et 46 200 t eq CO2 / an
- nombre de raccordements : fonction du nombre de bâtiments raccordés / an. A terme : près de 50 sites communaux.
- % d'EnR&R injectée sur le réseau

### Boulier du développement durable



#### 4. La collectivité montre-t-elle l'exemple par ses pratiques internes ?

##### **Quel plan d'actions pour réduire les consommations énergétiques dans le patrimoine bâti et le fonctionnement de la collectivité ?**

###### *Dans le patrimoine bâti*

Le service Energie propose annuellement un plan d'actions au vote du budget, ainsi qu'une programmation pluriannuelle d'investissements, afin de rénover et d'optimiser les installations thermiques des bâtiments municipaux (chauffage, ventilation, climatisation), d'investir dans des technologies innovantes, toujours dans l'objectif d'économies d'énergie (gains énergétiques et financiers) via un temps de retour sur investissement optimal pour la collectivité. Des projets de rénovation des chaufferies du Palais des Ducs, de récupération de chaleur sur les groupes froids, de pompe à chaleur au musée d'histoire naturelle sont autant d'exemples montrant le souhait de la collectivité de profiter des avantages des énergies renouvelables.

D'autre part, le service Energie assiste et conseille la direction Bâtiments de la Ville de Dijon dans ses projets de construction et rénovation, ainsi que les équipes de maîtrise d'œuvre privées sur les aspects de maîtrise de l'énergie, de prise en compte de la maintenance, par une approche en coût global énergétique.

Le service Energie est également en train de développer un outil informatique permettant le suivi des données de consommations d'énergies des bâtiments afin d'améliorer la connaissance énergétique du patrimoine communal. Cet outil permettra de bénéficier d'indicateurs fiables pour suivre la vie des bâtiments, orienter et hiérarchiser les priorités d'investissements, surveiller et palier aux dérives éventuelles, optimiser l'exploitation des installations et donner un retour fiable des investissements réalisés.

Les engagements forts en terme environnemental ont conduit à une évolution des métiers et des missions de la direction de l'architecture, des bâtiments et des ateliers de la Ville de Dijon. C'est pourquoi plusieurs agents ont suivi des formations ADEME et notamment diplômantes pour répondre aux nouvelles exigences. De plus, des travaux ont été menés sur le patrimoine scolaire en vue d'un plus grand confort d'usage mais également d'économie d'énergie. En 2012, sur le groupe scolaire Champs Perdrix, les travaux ont consisté en l'amélioration thermique des locaux visant à atteindre le niveau BBC ainsi qu'en la mise en conformité électrique et incendie, la mise en accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'un recloisonnement intérieur afin d'intégrer des fonctionnalités non prévues initialement (tisanerie, salle des maîtres, locaux de rangement, de stockage, vestiaires).

Vont débiter les travaux d'extension du groupe scolaire Montmuzard. Les objectifs du maître d'ouvrage sont de réaliser un équipement public de haute qualité environnementale.

###### *Dans le fonctionnement de la collectivité*

La collectivité a investi dans des économiseurs d'eau, mis en place dans les 50 groupes scolaires. Cet investissement a permis à ce jour de réaliser, sur les 26 premiers groupes scolaires de la Ville, 18% d'économies d'eau par rapport au 1er semestre 2011. D'autre part, la Ville de Dijon valorise financièrement ses investissements dans les Certificats d'Économies d'Énergie. Ce dispositif gouvernemental permet aux collectivités comme la Ville de bénéficier d'un retour financier sur les économies engendrées par les travaux énergétiques réalisés sur le patrimoine bâti, les installations techniques et l'éclairage public.

###### *Un nouveau logiciel pour mesurer les avancées du PCET*

Le changement de logiciel budgétaire et comptable de la Ville de Dijon (de son CCAS) et du Grand Dijon s'inscrit dans le cadre de la mutualisation des fonctions ressources, dont la direction des Services Financiers, entre la Ville et le Grand Dijon.

Ce logiciel se structure autour d'un cadre de gestion qui permet de décliner les crédits de façon opérationnelle en politiques, secteurs, programmes et opérations, tant au niveau de la préparation que de l'exécution budgétaire.

Il offre également une approche analytique développée qui permettra, en particulier, de disposer d'un axe d'analyse consacré au PCET, de telle sorte qu'il sera possible de disposer d'un suivi fin des crédits affectés à cette action et qui relèvent de différents services municipaux.

Le logiciel Grand Angle est opérationnel depuis le BP 2013 pour la Ville de Dijon et son CCAS et depuis le BP 2014 pour le Grand Dijon.

*Lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère*  
*Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales*

- ✓ Prendre en compte systématiquement l'objectif de réduction des émissions de Gaz à effet de serre dans les documents de planification et des les opérations d'urbanisme
- ✓ Permettre à la ville de maîtriser son approvisionnement d'énergie et utiliser les ressources locales et régionales (bois-énergie notamment)
- ✓ Renforcer la politique de raccordement des bâtiments communaux en lien avec le schéma directeur des réseaux de chaleur et la stratégie de rénovation du patrimoine et la stratégie de rationalisation des consommations des énergies impulsée par le service Energie.
- ✓ Poursuivre la mobilisation des acteurs du territoire dans le cadre du PCET
- ✓ Aboutir à une stratégie « Adaptation au changement climatique » transversale et partenariale
- ✓ Intégrer le volet « air » dans le cadre de la révision prochaine du PCET
- ✓ Viser le label Cit'ergie Gold d'ici 2017

## Volet 5. EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

---

*L'épanouissement de tous les êtres humains est l'un des piliers du développement durable. Cela implique de ne laisser personne de côté et d'offrir, à chacun, la possibilité de s'épanouir personnellement et professionnellement. Dijon s'engage et donne l'exemple pour la qualité de vie de ses habitants, et pour l'accès de tous à l'éducation, aux loisirs et à la culture.*



### *Quelques chiffres-clés*

#### - **Petite enfance**

9 crèches collectives à gestion municipale dont 1 mini-crèche d'urgence, 8 crèches partenaires

8 halte-garderies à gestion directe, 1 halte-garderie partenaire

3 crèches familiales

3 relais petite enfance

Plus de 3000 enfants de moins de 4 ans fréquentent les structures petite enfance

#### - **Scolaire**

39 écoles élémentaires

41 écoles maternelles

10178 enfants scolarisés dans les écoles publiques de Dijon dont 4089 en maternelle et 6089 en élémentaire

#### - **Extrascolaire**

16 centres de loisirs maternels et élémentaires

5500 enfants inscrits

#### - **Périscolaires**

61 accueils périscolaires

4976 enfants inscrits (avant ou après l'école)

#### - **Restauration scolaire**

79 restaurants scolaires

8567 enfants inscrits

#### - **Public Jeunes**

7 accueils Jeunes pour les 14-25 ans

777 jeunes accueillis

2 centres sociaux municipaux (Bourroches et Fontaine d'Ouche), 1 centre social CCAS, 2 centres sociaux CAF

4 MJC

#### - **Animations sportives**

Piscines : 366 963 entrées

Animations sportives de quartiers, « le sport en accès libre » : 7 252 participations, 2836 heures d'encadrement, 25 intervenants, 17 structures municipales utilisées

Site de promotion et d'organisation des temps sport (SPOTS, « le sport en libre choix » : 1 650 participants, 7200 participations, 22 intervenants, 7 structures municipales utilisées, 600 heures d'encadrement

Interventions pédagogiques en temps scolaire, « le sport à l'école » : 1850 enfants, 45 intervenants, 29 structures municipales utilisées, 7220 heures d'encadrement

Centre municipal d'initiation sportive (CMIS), « l'initiation au sport pour tous » : 3 162 inscriptions, 64 intervenants, 23 structures municipales utilisées, 4707 heures d'encadrement

Vacances pour ceux qui restent (VPCQR), « le sport en vacances » : 6612 inscriptions, 100 intervenants, 37 structures municipales utilisées, 11700 heures d'encadrement

- **Culture**

362 000 visiteurs dans les musées

19 000 inscrits dans les bibliothèques

382 élèves inscrits aux ateliers d'arts plastiques (hors ateliers des musées)

100 000 spectateurs accueillis en moyenne sur les festivals, expositions et fêtes de quartier

60 500 personnes accueillies à l'Opéra pour la saison 2012/2013

32 350 personnes accueillies à la Vapeur

3 483 000 € (aides et subventions) attribués à 215 associations culturelles

# 1. L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie d'amélioration de la qualité de vie, vers un mode de vie durable pour tous ?

## Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

### Les écoquartiers

D'ici à 2020, une dizaine d'éco-quartiers redessineront la Ville de Dijon. L'ensemble de ces nouveaux quartiers s'inscriront dans un objectif de développement durable et de réduction de l'empreinte écologique par une reconstruction de la ville sur elle-même en diminuant l'étalement urbain.

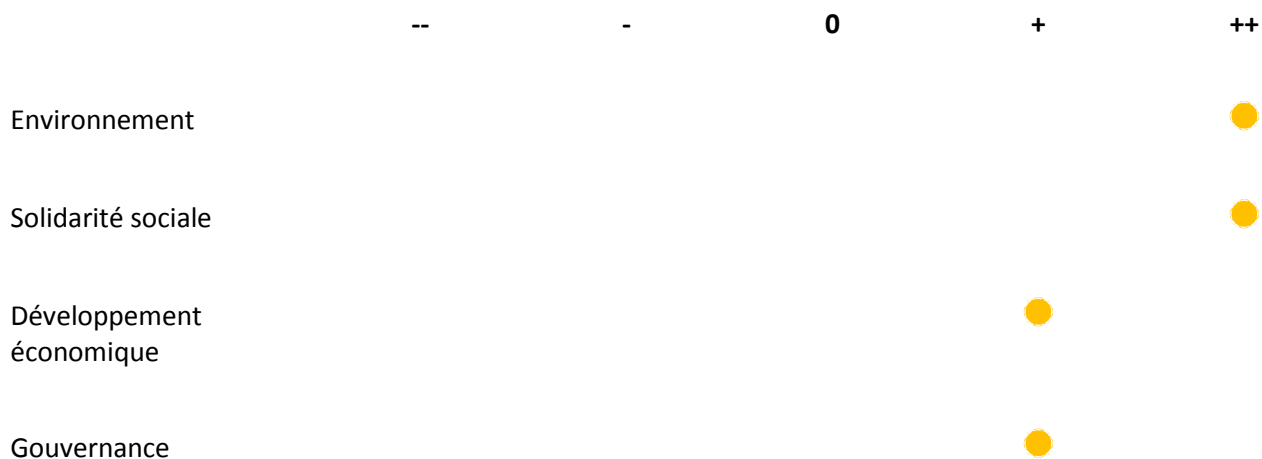
### LA MISE EN OEUVRE D'ECOQUARTIERS

La mise en œuvre d'écoquartiers répond de manière transversale aux objectifs des 5 axes du DD, car ils visent à traduire concrètement toutes ces finalités dans le domaine de l'aménagement urbain. A cette fin, la Ville de Dijon a engagé la mise en œuvre d'écoquartiers conçus comme des projets pilotes pour favoriser la concrétisation opérationnelle des objectifs d'aménagement urbain durable. Sur chacun des thèmes de l'écologie urbaine (énergie, déplacements et qualité de l'air, densité, écoconstruction, eau, biodiversité, collecte de déchets, circuits courts, climat, bruit...) il s'agit de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, tout en assurant leur compatibilité avec les objectifs économiques et sociaux du développement durable, en vue notamment de permettre la reproductibilité des actions, aussi bien dans les opérations futures que dans les quartiers existants, en vue de leur diffusion à terme sur l'ensemble du territoire communal.

#### Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre de projets et superficie : une quinzaine d'écoquartiers pilotes d'habitat représentant en surface cumulée une centaine d'hectares sont en cours d'élaboration ou de construction sur Dijon
- Consommations d'énergie, empreinte écologique : encore non mesurable et estimable aujourd'hui globalement, car la plupart des projets sont en cours de définition
- Biodiversité : encore non mesurable globalement, car la plupart des projets sont en cours de définition

#### Boulier du développement durable



## **Plus de solidarité envers tous les âges**

### *Dijon Ville éducatrice, le projet éducatif global*

Le projet éducatif global de la Ville de Dijon a été adopté par le conseil municipal le 28 juin 2012 après un an de réflexion et de débat conduit par une centaine d'acteurs éducatifs dijonnais réunis au sein de 6 groupes de travail.

Le projet éducatif global se propose d'envisager la vie de l'enfant sur tous ses temps en faisant le lien entre les acteurs responsables de son éducation. Il réunit autour de priorités communes tous les services publics éducatifs proposés par la Ville de Dijon.

Quatre champs prioritaires seront investis pour parvenir par l'éducation à davantage d'égalité entre enfants et jeunes à Dijon par l'éducation :

- la mixité sous toutes ces formes
- l'autonomie des enfants et l'engagement des jeunes
- l'accès de tous aux services contribuant à la réussite éducative
- l'accompagnement des enfants en difficulté

30 actions sont proposées, regroupées en 7 priorités politiques et besoins éducatifs. L'éducation à l'environnement est un des sept piliers prioritaires du Projet Educatif Global. Des conventions d'objectifs et de moyens sont signées avec des associations d'éducation à l'environnement afin de pérenniser des initiatives éducatives de qualité.

En 2013, 7 % des interventions éducatives sur le temps scolaire, soit 883 heures sur les 11 882 heures au total, sont consacrées à la sensibilisation à l'environnement auprès des enfants des écoles primaires de Dijon.

Dans ce cadre, le Jardin des Sciences a accueilli plus de 22 000 publics scolaires pour des actions pédagogiques d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les accueils de loisirs sensibilisent au quotidien les enfants au développement durable, en organisant notamment des sorties dans les espaces naturels de proximité, mais également via des projets spécifiques avec des partenaires.

En 2013, le projet éducatif a ainsi financé 7 partenaires à hauteur de 15 676 € pour des projets de sensibilisation au développement durable dans les accueils péri et extrascolaires : sensibilisation au jardinage écologique avec Pirouette Cacahuète et Trotte Nature, découverte des ressources naturelles de proximité avec Fruits Malins, sensibilisation à l'énergie éolienne avec Bourgogne Energie Renouvelable, séjours nature pour des jeunes des accueils jeunes, découverte des ruches et des abeilles avec Jardinot, des chouettes avec les Chouettes du cœur et apprentissage de l'utilisation et de la reconnaissance des plantes avec les Jardins de Verveine et Centaurée.

Enfin, une convention est signée avec l'association Arborescence et la Ville. Elle comprend l'animation de l'écodrome au parc de la Colombière et un centre de ressources d'éducation à l'environnement accessible aux animateurs (partenariat de 11 000 € par an, passé à 14 000 € par an pour 2014).

### *Dijon, Ville amie des aînés*

La Ville accompagne et soutient les retraités et les personnes âgées en leur proposant une information, un guide des seniors, des prestations et des services dans les domaines du maintien à domicile, du suivi social gérontologique, de l'action tutélaire gérontologique, de l'accueil et l'information gérontologique, des manifestations et de l'animation.

La question des seniors à Dijon se centre largement sur la situation de femmes vivant seules à leur domicile qui, très majoritairement leur appartient. Dijon est confronté à un moindre potentiel d'existence de réseaux familiaux pouvant favoriser le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Il faudra donc porter une attention toute particulière aux besoins de cette population, demandeuse de services de maintien à domicile de qualité, accessibles financièrement à tous.

Le ratio d'aidants diminuant, l'aide professionnelle à domicile devra se substituer, en bonne partie, à l'entourage qui l'assure aujourd'hui encore majoritairement. L'offre publique est l'une des garanties principales que l'accès et la qualité de l'aide ne soient pas réservés aux plus aisés.



Les projets en faveur des seniors (jeunes retraités ou personnes très âgées), intègrent en 2013 les enseignements tirés de la consultation orchestrée par Dijon « ville amie des aînés » :

- Développer un nouvel accueil de qualité, spécifique pour le public âgé : La direction des retraités et personnes âgées gère différents services spécialisés en gérontologie avec des équipes professionnelles pluridisciplinaires dont la Maison des Séniors ouverte en octobre 2013
- Poursuivre et conforter la démarche d'observation, en continu, des caractéristiques des publics âgés dijonnais, de leurs besoins et de leurs attentes
- Recentrer l'action médico-sociale en faveur du maintien à domicile suite à l'externalisation des EHPAD
- Conforter le réseau de partenaires gérontologiques (notamment dans le domaine de la santé)
- Veiller à une meilleure prise en compte des besoins et des attentes en matière d'habitat
- Développer l'animation intergénérationnelle
- Intégrer le dispositif de Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (Monalisa) grâce à un nouveau réseau de bénévoles ayant tous signés un engagement auprès du CCAS pour lutter contre l'isolement des personnes âgées. L'objectif est simple mais ambitieux: favoriser la création "d'équipes citoyennes" mobilisées contre l'isolement social des personnes âgées et créer un tissu durable de solidarités de proximité contre la solitude.

## **Dijon, ville de sport**

### *De nombreux équipements pour tous*

La Ville de Dijon est très bien pourvue en équipements variés et de qualité, ouverts à la découverte, à l'initiation, au perfectionnement, à la performance : 3 piscines, 1 patinoire, 1 palais des sports, 1 skate parc couvert, 1 salle d'escalade, 1 base nautique, 33 courts de tennis, 18 salles de sport municipales, 13 stades (dont 10 sont équipés de vestiaires), 11 terrains de proximité, 9 gymnases et 30 plateaux d'évolution intégrés aux groupes scolaires, 2 centres équestres

### *De multiples formules pour la réussite éducative*

L'animation sportive est une composante importante de l'activité de la direction des sports. Cette mission, tout en agissant sur la cohésion sociale, favorise l'accès au sport par une découverte, une sensibilisation, une initiation. Elle permet également de promouvoir, de soutenir et de développer les pratiques sportives. Pour réaliser l'ensemble de ses programmes, l'animation sportive développe un partenariat fort et une collaboration étroite avec les clubs dijonnais et participe activement à la pérennisation de l'emploi dans le secteur professionnel du sport.

Six secteurs d'intervention complémentaires sont mobilisés. «Vacances pour ceux qui restent» (VPCQR) est ainsi une invitation enrichissante à la découverte et à l'initiation pendant les vacances, dès l'âge de deux ans. Les animations sportives de quartiers sont quant elles proposées, pour une adhésion annuelle de 1 €, aux enfants et jeunes de 8 à 16 ans. Au-delà de cette tranche d'âge, le dispositif est relayé par les «Sites de promotion et d'organisation des temps sport» (SPOTS). Les interventions pédagogiques en temps scolaire (IPTS) assurent par ailleurs la coordination de l'appui aux écoles primaires dijonnaises. Par ailleurs, la base nautique accueille tout au long de l'année, sur les temps scolaires, péri et extrascolaires, différents publics pour une initiation aux activités nautiques (canoë-kayak, voile et planche à voile). Enfin, le Centre Municipal d'Initiation Sportive (CMIS) propose environ quarante activités organisées toute l'année en dehors des périodes de vacances scolaires, s'adressant à tous les publics et plus spécifiquement tournées vers les 2 à 12 ans (65% de sa capacité totale d'accueil) et les plus de 18 ans (28% de sa capacité totale d'accueil).

### *La charte du sport éco-citoyen*

Par délibération du 11 mai 2009, le Conseil Municipal a adopté les termes de la charte du sport éco-citoyen. Par cette initiative, la Ville de Dijon, en collaboration avec l'Office Municipal du Sport de Dijon, souhaite mobiliser l'ensemble du mouvement sportif autour d'une pratique écologiquement, socialement et économiquement responsable et durable.

Applicable depuis la saison 2010/2011 au milieu sportif dijonnais, cette charte met un accent particulier sur la maîtrise de la consommation d'énergie, sur la préservation des ressources naturelles, sur la gestion des déchets, sur l'achat éthique et sur la consommation éco-responsable. Pour s'inscrire dans cette démarche, la majorité des clubs dijonnais ont signé cette charte. Des initiatives ont vu le jour sur les lieux de pratiques, à destination des sportifs mais également des spectateurs. L'adhésion de tous est en effet nécessaire pour des résultats notables. Les actions entreprises sont récompensées par la remise de labels du sport éco-citoyen, afin d'encourager l'investissement des clubs en la matière, labels dont ces derniers pourront se prévaloir dans leur communication institutionnelle.

Parmi les lauréats, on trouve la section cyclotourisme du club des chantalistes sport et culture pour son système de récupération et de réutilisation des gobelets en plastique lors des ravitaillements, le Stade Dijonnais pour son implication dans le tri sélectif et sa communication sur la démarche auprès des adversaires reçus au stade Bourillot, la section tennis de l'USCD pour la récupération et le recyclage des balles de tennis usagées, le Cercle hippique Dijonnais pour la récupération des eaux de pluie afin d'arroser les carrières équestres, le Dijon Football Club Côte d'Or qui propose les soirs de match aux supporters d'utiliser des gobelets avec possibilité d'achat ou de consigne de 1 €, la JDA Dijon Basket qui a créé un logo « Smash pour ta planète » destiné à sensibiliser les jeunes basketteurs à pratiquer leur sport en respectant l'environnement.

#### *Le développement de la pratique sportive inter-générationnelle*

La patinoire et les piscines municipales offrent des possibilités d'accueil spécialement destinées aux familles accompagnées de jeunes enfants. Du matériel ludique et pédagogique est mis gracieusement à la disposition des familles pour évoluer au sein d'espaces dédiés et animés. Par ailleurs, les stages sportifs parents-enfants proposés par Vacances Pour Ceux Qui Restent remportent également un grand succès. Lors des séances organisées par les Sites de Promotion et d'Organisation des Temps Sports (SPOTS) au féminin, de plus en plus de duos mère-fille s'adonnent ensemble à la pratique sportive. Ces moments particulièrement conviviaux permettent de profiter pleinement du sport en famille et donner tout son sens au terme de parentalité.

#### *Des activités aquatiques pour tous*

Les piscines municipales du Carrousel, de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles proposent, depuis la rentrée de septembre 2013, dix-sept nouvelles thématiques aquatiques (aqua-gym, aqua-douceur, aqua-fitness, aquaphobie, aqua-futures mamans, aqua-nage...) regroupées sous le terme générique « Dij'eau ».

Retrouver la forme, affiner sa silhouette, vaincre sa peur de l'eau, préparer un accouchement, tout cela est désormais possible dans les piscines de la Ville de Dijon.

Encadrées par des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives municipaux, elles s'adressent, durant la période scolaire, à tous les publics, quel que soient leur âge et leur niveau de pratique, car classées en cinq catégories selon leur intensité. Ce nouveau programme aquatique permet une activité physique, en toute sécurité, que l'on soit nageur ou non, tout en bénéficiant des bienfaits de l'eau.

### **L'accès à la culture pour tous**

#### ***Un projet majeur, l'agenda 21 de la culture***

La démarche d'élaboration d'un Agenda 21 de la culture a été initiée en 2012 à travers l'organisation d'une série d'ateliers thématiques réunissant un grand nombre d'acteurs culturels de la Ville, ainsi que des professionnels du champ social et éducatif.

Il s'agit d'infléchir la politique culturelle dans le sens d'une action plus partagée et moins descendante : mise en place de comités de lecture dans les bibliothèques, création d'outils numériques participatifs dans les établissements culturels, évolution des projets culturels des établissements. L'objectif est bien de permettre une plus grande appropriation de l'offre culturelle par l'ensemble des habitants en substituant à la notion de préservation et valorisation d'une culture dite « légitime », celle de développement individuel et collectif et d'inclusion sociale par la culture.

#### ***Les Festivals organisés par la direction animation des quartiers***

Jours de Fête à Fontaine d'Ouche, Grésilles en Fête et Les Nuits d'Orient s'inscrivent dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Ces événements sont co-construits et évalués avec les partenaires, dans un souci permanent de renouvellement et d'amélioration des propositions d'animations culturelles. Ils ont pour objectif commun de créer un moment festif et populaire, un temps d'échange et de rencontre avec et pour les habitants, de soutenir et dynamiser la vie associative, d'accompagner et valoriser l'ensemble des pratiques culturelles, de professionnels ou d'amateurs.

Il s'agit de favoriser l'accès à la culture pour tous, tout en permettant la mixité sociale. C'est aussi accompagner la découverte d'autres connaissances et d'autres cultures.

L'ensemble de ces événements adopte une démarche éco-citoyenne par des actions de sensibilisation au développement durable.

Le festival Les Nuits d'Orient s'attache à développer les échanges Nord-Sud, notamment avec le Maroc, via l'accueil d'artistes et d'associations intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire ?

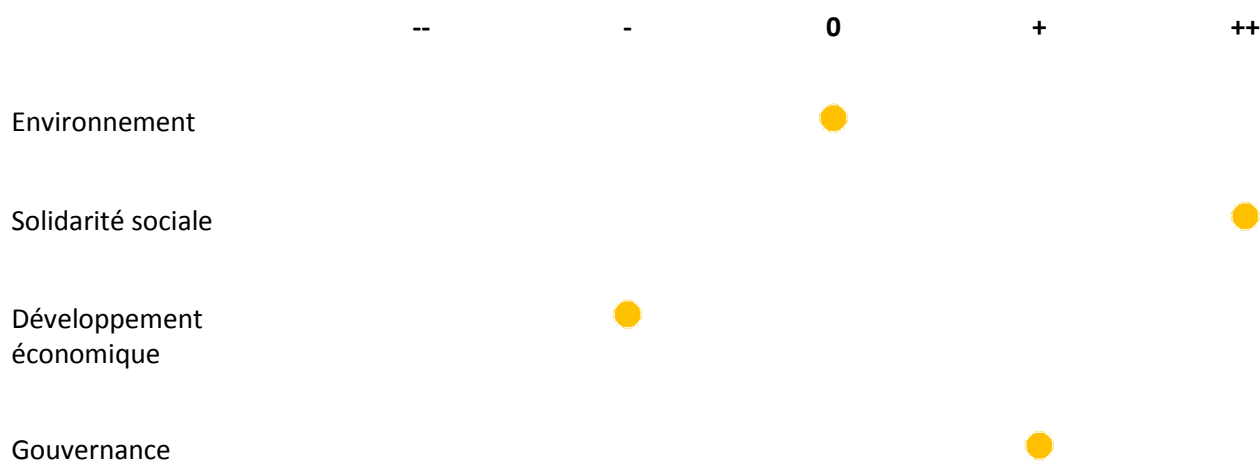
## LA GRATUITE DES ABONNEMENTS AUX BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

La politique culturelle de la Ville vise notamment à faciliter l'accès de tous les publics à tous les types de services et événements culturels. L'accès aux bibliothèques revêt une importance particulière car le livre est le vecteur principal de toute connaissance, aussi bien qu'un support pour le loisir. Les enquêtes nationales sur les pratiques culturelles révèlent une réduction des pratiques de lecture notamment chez les jeunes. On constate également une érosion de la fréquentation des bibliothèques. A Dijon, à peine plus de 11 % de la population sont inscrits dans les bibliothèques. **La gratuité de l'abonnement a été mise en œuvre en Avril 2013** ; la création d'un événement littéraire (Festival Clameurs) en Juin 2013 a permis de toucher un large public en donnant une visibilité aux livres et aux écrivains par des propositions hors les murs, notamment dans les cours de l'Hôtel de Ville.

### Indicateurs de suivi de l'action

- Nombre d'abonnés
- Typologie des abonnés

### Boulier du développement durable



### 2013, la réouverture du Musée des Beaux-Arts

Le 7 septembre 2013 a été inaugurée la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts concernant le parcours Moyen-Age et Renaissance.

Près de 80 000 visiteurs sont partis à la découverte de ces nouveaux espaces durant les 3 derniers mois de l'année et ont pu redécouvrir les trésors artistiques de ces époques dans leur nouvel écrin.

## LA MINOTERIE

### *Pôle de création Jeune Public et d'éducation artistique*

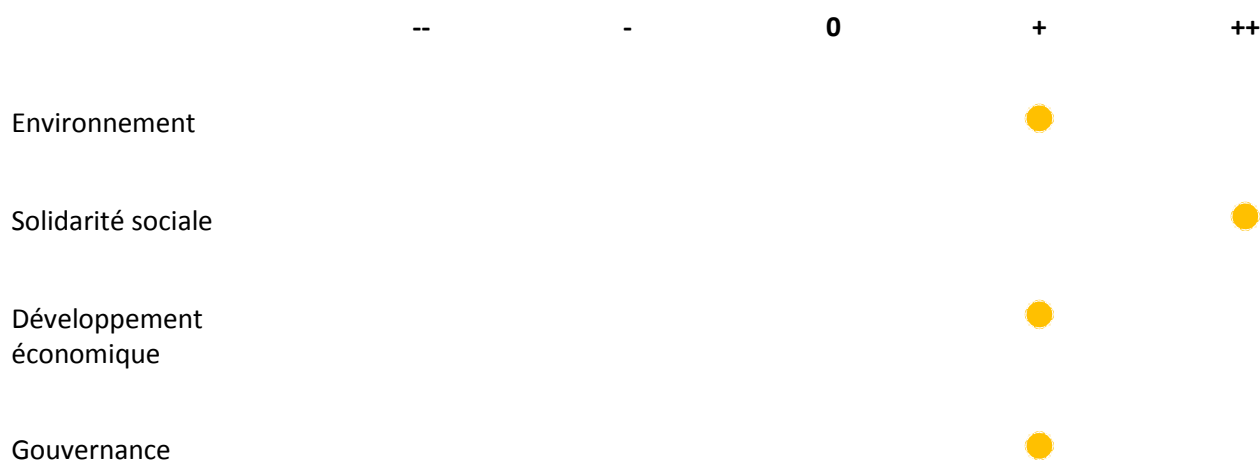
Né d'un désir commun de la Ville de Dijon et de la Compagnie l'Artifice dirigée par Christian Duchange, la Minoterie a ouvert ses portes en **Décembre 2013**. Ce lieu de création et d'éducation artistique est dédié aux artistes qui destinent leur travail au jeune public.

La Minoterie accueille et accompagne des compagnies durant leur travail de création et propose des formations pour les professionnels et amateurs, des stages durant les vacances scolaires pour les enfants et les adolescents, des journées de réflexion professionnelles et des sorties de résidences.

#### Indicateurs de suivi de l'action

- A définir

#### Boulier du développement durable



#### Le logement, une priorité municipale

##### *Veiller à des logements sûrs et sains*

La Ville assure les missions de santé, de sécurité et de salubrité dans le logement. A ce titre, son service d'Hygiène lutte contre l'habitat indigne en contrôlant la salubrité des habitations et le respect des normes d'habitabilité par des visites à domicile sur signalement. Plus de 450 nouveaux dossiers sont traités par an par les inspecteurs sanitaires.

Le service Hygiène intervient également sur les situations de péril d'immeuble et en matière de lutte contre les bruits du voisinage.

Il dispose en outre d'une unité de dératisation, désinfection et désinsectisation des bâtiments tant privés que publics qui lutte contre la prolifération des animaux nuisibles, effectuant chaque année plus de 2500 interventions.

##### *Un travail collaboratif avec les bailleurs publics*

Le logement est un élément fondamental de l'accès de tous au « bien vivre ensemble », et l'ambition réaffirmée de la Municipalité est de mettre en place une politique du logement globale qui prenne en compte l'enjeu de production, mais aussi l'objectif majeur de mixité, le « bien vivre ensemble au quotidien », indispensable au fonctionnement de la commune et à son développement.

Les deux acteurs, moteurs dans ce domaine, sont la Ville et les bailleurs publics présents sur le territoire.

Les enjeux du « bien vivre ensemble » à Dijon se traduisent par deux éléments complémentaires :

- Le 1<sup>er</sup> est la construction d'un état des lieux partagé des occupations à l'échelle de la Ville. Il s'agit de construire une connaissance partagée de l'occupation du parc social et de son évolution. In fine, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie dans le parc social existant à travers le partenariat mis en place entre la Ville et les bailleurs depuis 2008.
- Le 2<sup>ème</sup> élément de cette politique publique est le rééquilibrage de l'offre de logements sociaux sur la Ville, l'élaboration d'une politique d'attribution garante de la mixité des quartiers de Dijon, et la construction d'une connaissance partagée de la demande de logements, de l'occupation du parc social et de son évolution.

Ainsi, ces deux éléments constituent le fondement d'une politique municipale équilibrée et solidaire en matière de logement. Dijon a pour ambition de rester à la fois une ville pour tous, répondant au mieux à une demande de logements de qualité et économiquement accessible, et une ville solidaire attentive aux besoins de chacun.

La Ville de Dijon et les bailleurs publics partagent pleinement cette double ambition et y travaillent ensemble dans le cadre de la législation nationale en matière d'habitat, des conditions réglementaires d'attribution des logements locatifs à loyer modéré mais aussi de réunions partenariales régulières.

#### *Le renouvellement urbain des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche*

La politique de rénovation urbaine de la Ville porte sur la restructuration des quartiers des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche. Le projet des Grésilles a été conventionné en 2005 avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) à hauteur de 135 millions d'euros, et celui de la Fontaine d'Ouche l'a été en 2007 pour 31 millions d'euros.

Ces deux projets, qui s'inscrivent dans le cadre d'une convention de rénovation urbaine d'agglomération, ont pour principales vocations d'améliorer la vie quotidienne des habitants et d'assurer une meilleure insertion de leur quartier dans le fonctionnement socio-économique de la ville.

Ces projets de développement recouvrent différents domaines : amélioration des espaces publics, création/implantation de nouveaux services et équipements publics, développement du commerce, avec un effort particulier sur l'habitat : réhabilitation et résidentialisation des logements existants, reconstruction-démolition d'immeubles pour développer la mixité des formes urbaines et des statuts d'occupation.

Ils participent ainsi à améliorer la cohésion sociale et territoriale de la ville tout en promouvant les principaux piliers du développement durable.

En effet, trois priorités transversales ont été définies pour être déclinées sur les différentes opérations de ces projets :

- développer l'information et la concertation avant et pendant la mise en œuvre des opérations
- prendre en compte l'impact social et environnemental de chaque opération
- favoriser les processus d'insertion professionnelle à l'occasion des travaux

En 2013, ces opérations se sont donc poursuivies dans le cadre de ces orientations.

2. *L'action de la collectivité intègre-t-elle une stratégie d'éducation au développement durable, pour tous et à tous les âges de la vie, et permet-il aux habitants de s'appropriier le développement durable au quotidien ?*

### **Le Jardin des Sciences**

Par ses expositions permanentes et temporaires sur les sciences du vivant, le Jardin des Sciences se propose de repenser le lien (résultat d'une « culture ») qui unit l'être humain à la nature, dans l'objectif d'un développement soutenable.

De multiples activités sont proposées tout au long de l'année auprès des publics scolaires, des enseignants, des publics « empêchés » (au total près de 111 000 visiteurs en 2013) visant par une approche culturelle à faire connaître et comprendre le vivant dans son environnement contemporain, cette prise de conscience devant contribuer à modifier les pratiques individuelles en vue d'un développement durable de la planète.



*2013, réouverture du Muséum d'Histoire Naturelle situé au pavillon de l'Arquebuse*

L'exposition permanente consacrée à l'histoire du vivant et à la biodiversité a été présentée au public. Son objectif est de mettre en lumière les relations entre la nature, l'humain et l'environnement. La semaine inaugurale a été marquée par de nombreux événements : des conférences sur des thèmes particuliers chaque soir, des animations pour les enfants, des projections de films en plein air et au Planétarium, un spectacle musical au jardin, une exposition d'animaux en résine à l'extérieur et la réalisation d'un jeu de piste pour découvrir l'école botanique rénovée. Près de 9000 personnes ont participé à cette semaine inaugurale.

*L'Opération « Miel de Dijon »*

En 2013, la Ville de Dijon a passé un partenariat avec l'union nationale de l'apiculture française (« Unaf ») en installant des ruches au cœur de la Ville dans le cadre du programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement ». Une quarantaine de ruches a ainsi été installée dans les différents parcs ou jardins de la Ville ainsi que sur les toits de l'auditorium.

Le jardin des Sciences a notamment accueilli un rucher pédagogique qui a permis aux abeilles de butiner entre les multiples espèces et essences qui se trouvent au jardin botanique et de fabriquer ainsi un « miel au 5 000 fleurs ».

Pour ce premier millésime, les apiculteurs partenaires de l'opération ont récolté 150 kg de miel.

Des opérations de sensibilisation sur les insectes pollinisateurs et de dégustation du miel de Dijon se sont également déroulées au jardin des sciences, sur le marché de Dijon et à la foire gastronomique.

### *Epanouissement de tous les êtres humains*

#### *Perspectives, liens avec d'autres politiques municipales*

- ✓ Mettre en place l'observatoire des écoquartiers et affiner/renseigner les indicateurs
- ✓ Maintenir l'accès à la culture à tous
- ✓ Garantir l'accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics